

*RAPPORT*

Rome,  
(Italie)  
19 - 22  
juin  
2012

# Comité de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO

Quarantième session



Rapport de

La quarantième session du

**Comité de lutte contre le criquet pèlerin de  
la FAO**

Rome, 19 – 22 juin 2012

Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture  
Rome, 2012

**TABLE DES MATIÈRES**

LISTE DES ABRÉVIATIONS	3
LISTE DES RECOMMANDATIONS	5
INTRODUCTION	7
MEMBRES DU BUREAU DE LA SESSION	8
ORDRE DU JOUR	8
EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS	8
<b>Session 1: Evolution de la situation relative au Criquet pèlerin</b>	<b>8</b>
Vue d'ensemble de la situation acridienne de mars 2009 à mai 2012	8
Perspectives jusqu'à l'hiver 2012-2013	10
Menace acridienne en Afrique de l'Ouest: conclusions du Groupe de travail constitué d'experts	12
<b>Session 2: Le comité de lutte contre le criquet pèlerin et les commissions régionales</b>	<b>13</b>
Historique et évolution du DLCC	13
Activités des commissions régionales: 2009-2012	14
• Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO)	14
• Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC)	15
• Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (SWAC)	16
Impact des commissions et du Programme EMPRES sur le développement des capacités nationales et sur l'amélioration de la gestion du criquet pèlerin	17
• Résultats du questionnaire	17
• Région occidentale (Mauritanie)	17
• Région centrale (Yémen)	18
• Région d'Asie du Sud-Ouest (Pakistan)	19
Orientations futures et améliorations à apporter dans une perspective de durabilité	20
<b>Session 3: Activités du Comité de lutte contre le criquet pèlerin</b>	<b>22</b>
Suite donnée aux recommandations de la trente-neuvième session	22
Fonds fiduciaire international 9161: Contributions/dépenses 2008-2011	24
Fonds fiduciaire international 9161: Plan de travail 2012-2014	25
QUESTIONNES DIVERSES	26
Intervention du Président indépendant du Conseil de la FAO	26
Remerciements	26
ADOPTION DU RAPPORT	27
SEANCE DE CLÔTURE DE LA REUNION	27

## ANNEXES

Annexe I.	Liste des participants	28
Annexe II.	Ordre du jour adopté	34
Annexe III.	Vue d'ensemble de la situation relative au Criquet pèlerin de mars 2009 à mai 2012	35
Annexe IV.	Résurgence majeure du Criquet pèlerin 2012 en Région occidentale: plan d'action pour le Niger, le Mali et le Tchad en juillet-août 2012	40
Annexe V.	Système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du criquet pèlerin	45
Annexe VI.	Arriérés au 31/12/2011 et contribution due en 2012 sur le fonds fiduciaire No 9161.00 - MTF/INT/008/MUL (USD)	48
Annexe VII.	Fonds fiduciaire international 9161: Plan de travail 2012-2014	49

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AG	Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs / <i>Agriculture and Consumer Protection Department (FAO)</i>
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes / <i>Plant Production and Protection Division (FAO)</i>
AGPMM	Equipe des acridiens et des ravageurs transfrontières des plantes / <i>Locusts and Transboundary Plant Pests Team (FAO)</i>
APLC	Commission australienne de lutte antiacridienne / <i>Australian Plague Locust Commission</i>
BAD	Banque africaine de développement
CERF	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires / <i>Central Emergency Response Fund (Nations Unies)</i>
CLCPRO	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (FAO)
CMC-FC	Centre de gestion des crises le long de la chaîne alimentaire / <i>Crisis Management Center along the Food Chain (FAO)</i>
CNLA	Centre national de lutte antiacridienne (Mauritanie)
CNLCP	Centre national de lutte contre le criquet pèlerin (Mali)
CRC	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale / <i>Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region (FAO)</i>
DLCC	Comité de lutte contre le criquet pèlerin / <i>Desert Locust Control Committee (FAO)</i>
DLIS	Service d'information sur le criquet pèlerin / <i>Desert Locust Information Service (FAO)</i>
eLERT	<i>electronic Locust Emergency Response Toolkit</i>
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes / <i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases (FAO)</i>
EMPRES/RC	Programme EMPRES – région centrale
EMPRES/RO	Programme EMPRES – région occidentale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture / <i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
IAA	Institut International d'agriculture
IRLCO-CSA	Organisation internationale de l'Afrique centrale et australe contre le criquet nomade / <i>International Red Locust Control Organisation for Central and Southern Africa</i>
OLCP-EA	Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'est africain / <i>Desert Locust Control Organization for Eastern Africa (DLCO-EA)</i>
ONG	Organisation non gouvernementale
PAI	Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO
PAM	Programme alimentaire mondial
PSMS	Système de gestion des stocks de pesticides / <i>Pesticide Stock Management System</i>
RAMSES	Système de reconnaissance et de surveillance de l'environnement de <i>Schistocerca</i>

SFERA	Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation / <i>Special Fund for Emergency and Rehabilitation Activities</i> (FAO)
SIG	Système d'information géographique
SWAC	Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest / <i>Commission for Controlling the Desert locust in South-West Asia</i> (FAO)
TC	Département de la coopération technique / <i>Technical Cooperation Department</i> (FAO)
UNLA	Unités nationales de lutte antiacridienne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international / <i>United States Agency for International Development</i>

**LISTE DES RECOMMANDATIONS**

1. Le Comité a **recommandé** que toutes les possibilités soient explorées pour assurer la bonne continuité de toutes les activités de DLIS, y compris en planifiant la relève pour le poste de fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes.
2. Après s'être déclaré satisfait des résultats obtenus grâce à la stratégie de lutte préventive, en particulier la maîtrise de six résurgences entre 2009 et 2011, le Comité a **recommandé** aux pays, à la FAO, aux commissions régionales et aux partenaires techniques et financiers que la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive soit poursuivie, avec un soutien suffisant de tous, afin de consolider les acquis et d'assurer sa durabilité, ainsi que ses évolutions futures.
3. Le Comité a **recommandé** que les recherches sur les méthodes d'échantillonnage soient poursuivies afin de pouvoir mieux estimer l'étendue et l'ampleur des infestations dues au criquet pèlerin.
4. Le Comité a **approuvé** le plan de travail établi par le Groupe de travail constitué d'experts, relativement au plan d'action pour le Mali, le Niger et le Tchad pendant les mois de juillet et d'août 2012.
5. Le Comité a **recommandé** aux pays directement menacés, à savoir le Mali, le Niger et le Tchad, de mettre en œuvre le plan de travail tel qu'il a été défini par le Groupe de travail constitué d'experts et de mobiliser toutes les ressources possibles pour éviter une dégradation de la situation acridienne.
6. Le Comité a également **recommandé** aux pays voisins de mobiliser toutes les ressources possibles le long des frontières communes afin de détecter et de traiter toute pénétration de populations acridiennes.
7. Le Comité a **encouragé** les pays de la région à continuer à s'entraider chaque fois que possible, avec l'appui et la coordination de la CLCPRO.
8. Le Comité a **recommandé** à la FAO et aux autres partenaires techniques et financiers d'explorer tous les moyens qui permettraient d'obtenir une somme de 10 millions d'USD pour couvrir la totalité de la situation acridienne jusqu'en octobre 2012, dont 2,5 millions pour couvrir les besoins immédiats au Mali, au Niger et au Tchad.
9. Le Comité a **recommandé** de créer un groupe de travail afin d'examiner et de soumettre à la prochaine session, une version actualisée du mandat du Comité, assortie de propositions concernant les futurs groupes techniques, leur composition, leur fonctionnement et autres questions connexes.
10. Le Comité a **recommandé** que la FAO explore les voies et les moyens de financer la phase II du Programme EMPRES/RO et qu'elle poursuive son action auprès des donateurs.
11. Le Comité a **recommandé** que le soutien financier de la Banque africaine de développement à la phase II d'EMPRES/RO soit finalisé sur la base des travaux préparatoires menés par la CLCPRO et par la Banque.
12. Le Comité a **recommandé** que la FAO et la CLCPRO prennent contact avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue d'une éventuelle contribution aux aspects environnementaux de la phase II d'EMPRES/RO.
13. Le Comité a également **recommandé** que tout soit mis en œuvre pour maintenir à leur niveau actuel les ressources humaines au sein du Secrétariat de la CLCPRO.

14. Le Comité a **invité** les pays membres de la CLCPRO à prendre toute disposition pour prendre en charge la totalité des dépenses récurrentes de leur unité nationale de lutte antiacridienne respective, dès la fin de la phase II d'EMPRES/RO.
15. Le Comité a **recommandé** que la FAO explore auprès des donateurs les possibilités de fournir une assistance aux pays membres de la CRC pour atténuer le risque acridien.
16. Le Comité a **appelé instamment** tous les pays concernés à régler leurs arriérés au fonds fiduciaire de leur commission respective.
17. Le Comité a **encouragé** les gouvernements yéménite et malien à remettre en état leurs installations de gestion antiacridienne et a **invité** les partenaires au développement à apporter l'appui correspondant.
18. Le Comité a **approuvé** le « système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du criquet pèlerin » proposé.
19. Le Comité a **recommandé** à la FAO d'organiser en 2013 une réunion avec certains des pays des trois régions touchées par le criquet pèlerin et les donateurs dans l'objectif de définir plus précisément et de façon pratique les modalités de mise en œuvre des instruments financiers proposés.
20. Le Comité a **recommandé** à la FAO de rendre compte lors de sa prochaine session des progrès réalisés concernant le « système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du criquet pèlerin ».
21. Le Comité a **recommandé** qu'un comité électronique *ad hoc* poursuive les travaux relatifs à la terminologie utilisée dans le domaine acridien.
22. Le Comité a **recommandé** que soient établis et promus par les pays des degrés d'autonomie suffisants des unités nationales en charge de la lutte antiacridienne.
23. Le Comité a **recommandé** que le groupe de travail chargé de mettre à jour le mandat du Comité procède, en coopération étroite avec le Secrétariat, à une évaluation des contributions versées par chaque pays et des possibilités de réduire les arriérés dus par les pays membres.
24. Le Comité a **invité** Oman à redevenir membre du Comité.
25. Le Comité a **recommandé** que les intérêts générés par le Fonds fiduciaire du Comité soient utilisés pour mettre en œuvre des activités.
26. Le Comité a **approuvé** le budget No 2 (basé seulement sur le paiement des contributions annuelles) avec une priorisation des activités par le Secrétariat, en prenant en compte les commentaires des pays et en considérant que toutes les parties devaient faire un plaidoyer pour que les contributions annuelles soient payées par les pays.
27. Le Comité a **recommandé** que la FAO, la SWAC et les pays concernés explorent les possibilités d'étendre le programme EMPRES (Composante Criquet pèlerin) à la région de l'Asie du Sud-Ouest.
28. Le Comité a **recommandé** que la FAO fournisse les moyens nécessaires, notamment humains, à l'équipe chargée des acridiens et des ravageurs transfrontières des plantes (AGPMM) et aux commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin, afin qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat respectif.



## **INTRODUCTION**

1. A sa trente-neuvième session, tenue à Rome du 10 au 13 mars 2009, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC) est convenu que la quarantième session se tiendrait à une date devant être fixée par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La période du 19 au 22 juin 2012 a été retenue et le Directeur général a en conséquence envoyé des invitations à tous les États Membres et organisations compétentes pouvant être intéressés par la gestion de la problématique acridienne.

2. La liste des participants se trouve à l'Annexe I.

3. L'ouverture officielle a été prononcée par le Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG), M. M. Traoré, qui a souhaité à tous les participants la bienvenue à la FAO et à Rome. Il a déclaré qu'étant lui-même originaire du Sahel, région régulièrement touchée par le criquet pèlerin, il se sentait particulièrement concerné par les activités de ceux qui contribuaient directement ou indirectement à la prévention des résurgences, recrudescences et invasions acridiennes ou à l'atténuation de leurs effets.

4. Le Sous-Directeur général a rappelé aux participants le mandat du Comité, qui est de fournir au Directeur général de l'Organisation des avis techniques et scientifiques sur les questions acridiennes afin que la FAO puisse remplir son rôle de coordonnateur mondial dans la lutte contre ce ravageur transfrontière des végétaux. Entre autres responsabilités, la FAO assure le Secrétariat du Comité et apporte son appui aux trois commissions régionales de lutte antiacridienne. Elle a une autre fonction importante, qui est de coordonner les informations acridiennes provenant de différentes sources, de les analyser et de publier un bulletin mensuel sur la situation acridienne ainsi que de faire des prévisions à six semaines.

5. Le Sous-Directeur général a rappelé que lors de la dernière réunion du Comité, en 2009, il y avait eu des débats approfondis sur les défis posés par la mise en place d'activités de lutte préventive, de gestion environnementale et les orientations futures. Dans les pays touchés, de nombreuses personnes se sont mobilisées, avec l'appui des donateurs, de diverses organisations et de la FAO pour mettre en place une stratégie de lutte préventive et améliorer la préparation aux urgences acridiennes. Depuis la dernière réunion du Comité, sept résurgences ont eu lieu dans les trois régions et presque toutes ont été maîtrisées avec succès grâce aux efforts des pays touchés, coordonnés par les commissions régionales de la FAO. Il a noté, qu'après avoir examiné la situation acridienne pendant les trois dernières années et l'évolution probable dans les prochains mois, les participants à cette session se pencheraient sur la façon d'améliorer l'efficacité du Comité et des commissions régionales et d'assurer la durabilité de la stratégie de lutte préventive, en particulier grâce à des mécanismes de financement adéquats et aux contributions régulières des États Membres au Fonds fiduciaire du Comité. Il a également indiqué que la phase I du Programme EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes) dans la région occidentale, financée par la Banque africaine de développement (BAD), la France et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et mise en œuvre en étroite collaboration avec la Banque mondiale, s'était achevée avec succès et il a invité instamment les donateurs à soutenir une deuxième phase pour consolider les résultats obtenus.

6. Le Sous-Directeur général a déclaré que la situation acridienne actuelle était considérée comme potentiellement dangereuse pour les pays de la ligne de front en Afrique de l'Ouest. Les effectifs acridiens pourraient connaître un accroissement considérable cet été si la région recevait des pluies abondantes et si l'insécurité continuait à freiner les opérations de prospection et de lutte.

7. Le Sous-Directeur général a indiqué que les pays touchés continuaient de fonder la lutte antiacridienne essentiellement sur les pesticides chimiques. Ainsi, la FAO a développé un Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS), destiné à gérer les stocks de manière efficace et sûre. Ce

Système est désormais utilisé par tous les pays de la région occidentale et est en cours d'installation dans la région centrale. La FAO encourage l'expansion de ce Système ainsi que le recours à la triangulation des pesticides entre les pays membres du Comité.

8. Le Sous-Directeur général a affirmé que le programme de la réunion du Comité, réparti sur quatre jours, contenait des thèmes cruciaux. Après avoir souhaité aux participants des débats fructueux et des résultats concluants, au nom du Directeur général, il a déclaré ouverte la quarantième session du DLCC.

## **MEMBRES DU BUREAU DE LA SESSION**

9. Les membres du bureau ci-après ont été élus:

Président: M. Mehdi Ghaemian (Iran, République islamique d')

Vice-Président: M. Fuad Mohamed Bahakim (Yémen)

Comité de rédaction:

M. M.A. Ebbe (alias Ould Babah) (Mauritanie)

M. C. Adriaansen (Commission australienne de lutte antiacridienne -APLC)

M. C. Elliott et Mme M. Chiris (Secrétariat)

M. D. Menon et M. M. L. Ould Ahmedou (Secrétariat, vérification des traductions française et arabe, respectivement)

## **ORDRE DU JOUR**

10. L'ordre du jour, tel qu'amendé et adopté, figure à l'Annexe II.

## **EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS**

### **SESSION 1: EVOLUTION DE LA SITUATION RELATIVE AU CRIQUET PELERIN**

#### **Vue d'ensemble de la situation acridienne de mars 2009 à mai 2012**

11. Le fonctionnaire principal de la FAO chargé des prévisions acridiennes, M. K. Cressman, a commencé son intervention en remerciant tous les pays qui transmettaient régulièrement des données de bonne qualité et contribuaient ainsi à maintenir un suivi et à assurer une alerte précoce au niveau mondial en collaboration avec la FAO. Il a indiqué que sept résurgences du criquet pèlerin s'étaient produites entre mars 2009 et mai 2012. Trois d'entre elles ont eu lieu dans la région occidentale, en Mauritanie (octobre-décembre 2009, octobre 2010-mai 2011) et le long de la frontière algéro-libyenne (février-mai 2012), trois autres dans la région centrale, au Yémen et dans le nord de la Somalie (mars-juin 2009) et au Soudan (octobre 2010-mai 2011), et enfin la dernière en Asie du Sud-Ouest, le long de la frontière indo-pakistanaise (octobre-novembre 2011). De petits essaims s'étaient formés dans toutes les aires grégarigènes, sauf en Mauritanie en 2009. Bien que ces résurgences ne se développèrent pas davantage en raison des opérations de lutte et de la faible pluviométrie, quelques essaims néanmoins se sont échappés du nord du Soudan vers l'Arabie saoudite (novembre 2010) et l'Égypte (janvier 2011), et des groupes d'ailés et des petits essaims se sont déplacés de l'Algérie et de la Libye vers le Mali et le Niger (juin 2012). L'insécurité a entravé les opérations de prospection et de lutte en Algérie et en Libye en 2012. Un total de 350 000 ha a été traité au cours de la période

considérée, principalement en Arabie saoudite, en Mauritanie, en Algérie, au Soudan, au Pakistan et en Libye. Globalement, l'activité acridienne la plus importante a été observée entre l'automne 2010 et le printemps 2011, et durant le printemps 2012. Aucune reproduction significative ne s'est produite au cours de l'hiver 2009, ni de l'été 2011. Un document illustrant de manière plus circonstanciée la situation acridienne de mars 2009 à mai 2012 figure à l'Annexe III.

12. A l'issue de son exposé, le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a indiqué que les sept résurgences du criquet pèlerin avaient été maîtrisées par les unités nationales de lutte antacridienne avec l'appui de leur Commission régionale respective, et grâce à la stratégie de lutte préventive mise en œuvre avec succès. Pour souligner les avantages d'une telle stratégie, il a précisé que, selon une estimation approximative, environ 20 millions d'USD avaient été dépensés dans la lutte préventive au cours des trois dernières années, contre 570 millions d'USD pendant l'invasion généralisée de 2003-2005 dans la région occidentale.

13. Les délégués ont remercié l'orateur pour son exposé et se sont félicités de la contribution apportée par la FAO au suivi et à l'alerte précoce au niveau mondial. Le délégué de la Mauritanie a déclaré que l'amélioration de la collecte d'informations présentait des avantages pour tous les pays touchés par le criquet pèlerin. Chaque pays s'efforce de transmettre des informations de bonne qualité et en reçoit, en retour, de la part du service FAO d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) sur la situation acridienne en cours et ses perspectives d'évolution dans les pays voisins. Le caractère crucial de ces informations a été confirmé. Le niveau élevé de compétence technique assuré au sein de DLIS a été souligné et, dans une perspective à moyen et à long terme, la question du maintien de ces prestations après le départ à la retraite de l'expert responsable de ce service a été soulevée. Le Comité **a recommandé** que toutes les possibilités soient explorées pour assurer la bonne continuité de toutes les activités de DLIS, y compris en planifiant la relève pour le poste de fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes. Il a également été indiqué que dans les 12 dernières années, le DLIS avait accueilli chaque année un stagiaire ressortissant d'un pays affecté par le criquet pèlerin, initiative dont l'impact avait été positif tant pour les pays que pour la FAO.

14. Le délégué du Pakistan a souligné que des activités de prospection et de lutte avaient été menées au printemps 2011 dans son pays, mais que celles-ci n'avaient pas été relatées dans l'exposé présenté par le fonctionnaire principal. Le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a indiqué que des informations à ce sujet figuraient dans le document de travail.

15. Le débat s'est concentré en grande partie sur la situation actuelle en Algérie et en Libye. Le délégué de l'Algérie a indiqué que seulement des groupes d'adultes avaient été observés au mois de juin. Le fonctionnaire principal a précisé qu'en Algérie, les équipes de prospection et de lutte n'avaient pu accéder qu'à environ 15 pour cent de la surface potentiellement infestée, mais que les opérations de lutte qui avaient été conduites avaient néanmoins contribué à réduire le nombre des essaims qui s'étaient déplacés plus au sud, vers le Sahel. Il a noté que la lutte préventive était désormais mise en œuvre avec rigueur mais que l'insécurité posait une nouvelle série de problèmes. S'agissant des aspects liés à la sécurité, l'ancien Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC), M. Butrous, a fait savoir que le problème de l'inaccessibilité qui s'était posé au Soudan dans un passé récent au Darfour, concernait aujourd'hui aussi une autre région, le Kordofan. Le Soudan avait ainsi fait appel aux organisations non gouvernementales (ONG) pour recueillir des informations à l'intérieur du Darfour, et une deuxième ligne de défense avait été installée en dehors de cette région. Il a été convenu, de l'avis général, qu'il fallait trouver d'autres solutions pour assurer la collecte d'informations et leur bonne transmission. Répondant à une question du délégué du Maroc, le fonctionnaire principal a indiqué, sur la base des 80 années de données disponibles au sein du DLIS, que des reproductions avaient déjà eu lieu dans le passé le long de la frontière algéro-libyenne à cette même période de l'année. Et qu'elles semblaient toujours être liées à une conjonction inhabituelle de pluies et de températures supérieures à la normale pendant l'hiver.

16. Le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), M. T. Ben Halima, a souligné que jamais auparavant une telle quantité de données n'avait

été disponible. Cette abondance d'informations était attribuable à une plus grande présence sur le terrain, grâce au déploiement d'un plus grand nombre d'équipes, et à un système d'échange d'informations sur le criquet pèlerin particulièrement efficace, permettant la transmission des informations presque en temps réel. Ces deux facteurs ont été déterminants pour le succès de la stratégie de lutte préventive contre le criquet pèlerin. Bien que cette stratégie ait été adoptée par le Comité dès 1969, ce n'est qu'au cours de ces dernières années qu'elle a réellement montré ses effets, grâce aux efforts conjoints consentis par les pays, les commissions régionales, la FAO et les donateurs. Après s'être déclaré satisfait des résultats obtenus grâce à la stratégie de lutte préventive, en particulier la maîtrise de six résurgences entre 2009 et 2011, le Comité **a recommandé** aux pays, à la FAO, aux commissions régionales et aux autres partenaires techniques et financiers que la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive soit poursuivie, avec un soutien suffisant de tous, afin de consolider les acquis et d'assurer sa durabilité, ainsi que ses évolutions futures.

17. Une autre question a été soulevée par le Président, s'agissant de savoir si les données des résultats des prospections effectuées étaient suffisamment précises pour pouvoir établir l'étendue des résurgences et des recrudescences, et si la méthode d'échantillonnage séquentiel utilisée pour lutter contre la punaise des céréales pouvait être applicable au criquet pèlerin. Le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a déclaré que le DLIS s'occupait sans relâche de la question des incertitudes des données des résultats des prospections effectuées, s'agissant en fait d'une question de méthode d'échantillonnage. Il pourrait ainsi être pertinent de conduire des travaux de recherche à ce sujet. Le Secrétaire de la CLCPRO a fait savoir que des recherches de cette nature avaient été entreprises dans la région occidentale. Le Comité **a recommandé** que les recherches sur les méthodes d'échantillonnage soient poursuivies afin de pouvoir mieux estimer l'étendue et l'ampleur des infestations dues au criquet pèlerin.

### **Perspectives jusqu'à l'hiver 2012-2013**

18. Le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a fait savoir que les prévisions pour cet été dans le Sahel d'Afrique de l'Ouest étaient alarmantes. De bonnes pluies précoces permettront au moins une génération de reproduction, et probablement deux, qui pourraient entraîner une augmentation spectaculaire des effectifs acridiens au Niger et au Mali, et peut-être au Tchad. Des opérations de lutte seront probablement nécessaires contre des bandes larvaires et des essaims. La situation pourrait se dégrader davantage si des essaims se déplaçaient à la fin de l'été vers le nord-ouest de la Mauritanie, où la reproduction automnale pourrait menacer l'Afrique du Nord-Ouest au printemps suivant. Ailleurs, une reproduction à petite échelle aura lieu pendant l'été à l'intérieur du Soudan et dans l'ouest de l'Érythrée, ainsi que le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise, mais les effectifs acridiens resteront faibles et on ne s'attend à aucun développement significatif.

19. S'agissant des mesures à prendre face à la situation acridienne actuelle dans la région occidentale, le fonctionnaire principal a indiqué que le Mali et le Niger devaient faire tout leur possible pour mobiliser des équipes de prospection et de lutte, que cette année le Tchad et la Mauritanie devaient anticiper leur campagne de prospection estivale et que les quatre pays de la ligne de front devaient lancer une campagne nationale de sensibilisation du public. Il a indiqué la nécessité d'établir un plan avec le scénario le plus défavorable (deux générations entre juin et octobre et une invasion d'essaims en Afrique du Nord-Ouest en octobre/novembre) pour se préparer, et d'étudier les mécanismes de financement disponibles, y compris les fonds d'urgence des Nations Unies et l'aide extérieure, sachant que les fonds d'intervention locaux étaient probablement déjà épuisés.

20. Au cours des débats, il a été demandé si les pâturages seraient touchés et si, dans le cas d'un déplacement des essaims vers le sud, des pays comme le Burkina Faso pourraient subir une invasion. Le fonctionnaire principal a précisé que les pâturages situés dans le nord du Niger avaient probablement déjà été touchés, mais que dans ces régions les cheptels étaient constitués principalement de chèvres et de chameaux. Et qu'il était improbable, à ce stade, que le Burkina Faso, le Nigéria ou d'autres pays du sud du Sahel puissent faire l'objet d'une invasion, en raison de la

position du Front intertropical qui produirait des vents contraires contre lesquels les acridiens ne pourraient pas voler.

21. Le délégué du Mali a déclaré que les problèmes que connaissait le nord de son pays se posaient depuis l'année 2006 et qu'ils avaient été en partie résolus en misant sur la participation des populations locales: 44 brigades rurales, dûment formées, avaient signalé la présence d'acridiens par téléphone. Aujourd'hui, toutes les lignes téléphoniques étant coupées, aucun contact avec ces brigades n'est plus possible, sauf avec celles qui disposent d'un téléphone satellite. Au 1<sup>er</sup> juin, le Centre national de lutte contre le criquet pèlerin (CNLCP) à Bamako était informé de la présence d'essaims à 160 km à l'ouest d'Aguelhoc et de l'infestation de trois vallées. Ces deux derniers jours, le CNLCP à Bamako avait aussi été informé de la présence, près d'Aguelhoc, d'un essaim suffisamment grand pour assombrir le ciel, mais il n'était pas en mesure de vérifier ces signalisations. Les pouvoirs publics ont organisé des réunions et lancé un SOS, mais les relations avec les partenaires et l'aide au développement sont suspendues depuis les événements. Le gouvernement estime que la situation actuelle pouvait être assimilée à une catastrophe naturelle et qu'elle aurait probablement des répercussions sur la sécurité alimentaire. Le matériel et les pesticides du CNLCP, qui étaient stockés à Gao, auraient tous été emportés et certains des pesticides détruits. Le Mali a lancé un appel à l'aide aux pays voisins.

22. Le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a précisé que certaines des informations fournies par le délégué du Mali n'étaient pas connues du DLIS et qu'il était très important que tous les renseignements, qu'ils aient été vérifiés ou non, soient transmis au service dans les meilleurs délais, en particulier ceux en provenance du Mali et du Niger, afin qu'ils puissent être évalués et communiqués, le cas échéant, à l'ensemble de la région.

23. Le délégué de l'Algérie a déclaré que son pays prenait la situation très au sérieux et qu'un plan d'action avait déjà été mis en place dans le cas où des essaims quitteraient le Sahel pour l'envahir à nouveau en octobre. S'agissant du Niger, il a insisté sur la nécessité d'avoir une idée claire des zones dans lesquelles des opérations de contrôle pourraient être menées, des moyens actuellement disponibles et des besoins concrets, en vue de l'obtention d'une assistance intrarégionale. Il a indiqué que le Niger avait déjà demandé 50 000 litres à l'Algérie, qui lui seraient fournis très bientôt. Le délégué du Niger, de l'Ambassade à Rome, a expliqué que le spécialiste de son pays n'avait pu voyager en raison de problèmes de visa, mais qu'il prendrait lui-même contact avec Niamey et transmettrait ensuite toutes les informations recueillies. Le fonctionnaire acridologue de la FAO, M. M. L. Ould Ahmedou, a informé que la CLCPRO avait adressé un questionnaire au Mali et au Niger; d'après les réponses recueillies, six équipes de prospection et de lutte seulement étaient disponibles dans chacun de ces pays, contre les 30 qui étaient nécessaires au Niger et les 22 requises au Mali. Le délégué de la Mauritanie a fait part de sa vive préoccupation concernant la situation acridienne au Mali et la probabilité que cela touche son pays.

24. Le Secrétaire de la CLCPRO a souligné qu'il était important de ne pas paniquer et surtout d'éviter de commander de grandes quantités de pesticides sachant que sept ou huit millions de litres étaient déjà disponibles dans la région. Bien que les indicateurs sont inquiétants, de nombreux facteurs demeurent inconnus, en particulier dans quelle mesure les essaims signalés étaient pleinement grégaires. Il faut surtout être vigilants et bien préparés en vue de la mise en œuvre possible des plans de gestion des risques. Le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a confirmé la nécessité d'éviter toute panique, mais il a indiqué que des mesures devaient être prises dès maintenant pour mettre toutes les chances de son côté. Il a également insisté sur la nécessité que les pays fournissent des informations sur les mesures prises, fassent connaître leurs efforts et tiennent la FAO informée.

25. Tous les délégués se sont mis d'accord pour qu'un petit groupe de travail constitué d'experts soit chargé d'examiner la situation au Mali et au Niger et de rendre compte au Comité, en formulant des recommandations concernant les éventuelles mesures à prendre. Il a été décidé que ce groupe

serait composé des délégués de cinq pays; Algérie, Mali, Maroc, Mauritanie et Niger, ainsi que de représentants de la FAO, de la CLCPRO et de la CRC.

### **Menace acridienne en Afrique de l'Ouest: conclusions du Groupe de travail constitué d'experts**

26. Le fonctionnaire acridologue de la FAO, M. M. L. Ould Ahmedou, a présenté les conclusions du Groupe de travail constitué d'experts (composé des délégués de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie, du Maroc, du Niger, et de fonctionnaires de la FAO, de la CLCPRO et de la CRC), qui s'est réuni durant la quarantième session du Comité pour discuter de la menace acridienne en Afrique de l'Ouest. Un plan de travail pour le Mali et le Niger, et dans une moindre mesure le Tchad, a été préparé pour faire face de la manière la plus efficace possible à la situation acridienne en juillet et en août 2012, tenant compte du fait de l'absence d'informations fiables sur les zones d'insécurité du nord du Mali et du nord du Niger. Le plan de travail visait principalement à rassembler un maximum de données acridiennes et, sur la base de ces résultats, d'entreprendre les opérations de lutte nécessaires pour empêcher ou limiter l'expansion ultérieure d'une recrudescence. Le plan contenait les activités envisagées pour renforcer les capacités nationales – principalement mobilisation des équipes de prospection et de lutte, livraison de pesticides par la « triangulation », fourniture de petit matériel et assistance technique. Les besoins de financement – deux mois d'assistance au Niger, au Mali et au Tchad – ont été estimés à 2,5 millions d'USD. Ce budget a été calculé sur la base de chiffres détaillés et vient en complément des ressources qui devraient être mobilisées au niveau national. Le plan de travail, qui décrit les activités et les dépenses (les chiffres détaillés sont fournis), figure à l'Annexe IV. Pour information et à titre d'exemple, le délégué de la Mauritanie a distribué pour son pays le plan de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin pour la campagne 2012/2013.

27. Le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a indiqué que le montant de 2,5 millions d'USD faisait partie d'un montant plus important estimé à 10 millions d'USD, pour lequel un appel avait été lancé durant une réunion informelle de donateurs organisée le même jour par le Département de la coopération technique de la FAO (TC) concernant la crise alimentaire qui frappe actuellement le Sahel. Les 10 millions d'USD en question devaient permettre de gérer la situation acridienne dans un contexte plus large et pendant une période plus longue, au cas où la résurgence actuelle gagnerait d'autres pays (octobre 2012). À ce stade, il s'agissait simplement d'un budget estimatif, devant couvrir principalement les dépenses générales de fonctionnement, la triangulation de pesticides et l'assistance technique. Des informations plus détaillées sur la planification des opérations et le budget seront communiquées sous peu aux donateurs.

28. Le délégué du Mali a apporté des précisions supplémentaires sur l'importance de disposer d'équipes de prospection très mobiles, relayées par des équipes de lutte prêtes à intervenir. Il a aussi été précisé qu'en raison des délais très courts, le plan de travail a été établi en tenant compte des moyens opérationnels disponibles dans les pays concernés. Les pesticides feront l'objet d'une triangulation dans la région occidentale. En plus des pesticides donnés au Niger, l'Algérie souhaitait faire don de 16 000 litres au Tchad et de 50 000 litres au Mali.

29. Le délégué de l'Algérie a précisé que des équipes de prospection seraient envoyées dans l'extrême sud de son pays au début du mois de juillet, ce qui devrait permettre d'obtenir des indications utiles sur la situation acridienne et les conditions écologiques dans le nord du Mali et du Niger (même habitat). Le délégué de la Mauritanie a fait savoir que depuis le début de la semaine, il avait déjà envoyé des équipes de prospection supplémentaires près de la frontière malienne et que ces équipes recevraient des renforts si les précipitations et l'évolution de la situation acridienne l'exigeaient.

30. En réponse à une demande du représentant de l'USAID, qui souhaitait avoir des éclaircissements, les fonctionnaires de la CLCPRO et de la FAO ont fait observer que les centres nationaux de lutte antiacridienne étaient beaucoup mieux formés, équipés et préparés que durant l'invasion précédente (2003-2005), tant en termes de gestion que de capacités opérationnelles. Ils

devaient aussi bénéficier d'une aide de la FAO et de la CLCPRO pour être prêts et briser la dynamique des populations, compte tenu de la contrainte considérable que constitue l'insécurité ainsi que de la nécessité d'une action rapide. A cet égard, il est crucial de disposer rapidement de tous les fonds nécessaires.

31. En conclusion, le Comité a **approuvé** le plan de travail établi par le Groupe de travail constitué d'experts, relativement au plan d'action pour le Mali, le Niger et le Tchad pendant les mois de juillet et d'août 2012.

32. En outre, le Comité a **recommandé** aux pays directement menacés, à savoir le Mali, le Niger et le Tchad, de mettre en œuvre le plan d'action tel qu'il a été défini par le Groupe de travail constitué d'experts et de mobiliser toutes les ressources possibles pour éviter une dégradation de la situation acridienne.

33. Il a également **recommandé** aux pays voisins de mobiliser toutes les ressources possibles le long des frontières communes afin de détecter et de traiter toute pénétration de populations acridiennes.

34. Il a **encouragé** les pays de la région à continuer à s'entraider chaque fois que possible, avec l'appui et la coordination de la CLCPRO.

35. Enfin, le Comité a **recommandé** à la FAO et aux partenaires techniques et financiers d'explorer tous les moyens qui permettraient d'obtenir une somme de 10 millions d'USD pour couvrir la totalité de la situation acridienne jusqu'en octobre 2012, dont 2,5 millions pour couvrir les besoins immédiats au Mali, au Niger et au Tchad.

## **SESSION 2: LE COMITE DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN ET LES COMMISSIONS REGIONALES**

### **Historique et évolution du DLCC**

36. Une brève rétrospective du Comité dans le cadre des activités de la FAO relatives au criquet pèlerin, y compris des projets de lutte antiacridienne ainsi que des comités, commissions et organisations régionales compétents, a été présentée par le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes. Le rôle actuel de la FAO en matière de suivi et de lutte concernant le criquet pèlerin remonte à un siècle environ. En 1916, le Comité permanent de l'Institut international d'agriculture (IIA) à Rome, ancêtre de la FAO, a accepté d'accueillir une conférence internationale sur la lutte antiacridienne au plus fort de l'invasion généralisée de 1912-1919. La conférence a adopté une convention internationale pour lutter contre le criquet pèlerin, partager les informations sur les déplacements acridiens et présenter des rapports à l'IIA. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a été créé une quarantaine d'années plus tard, en 1955, à une période où les pays vulnérables se trouvaient confrontés à une nouvelle invasion généralisée, qui a été la plus importante du XX<sup>e</sup> siècle. Un fonds fiduciaire international a été créé dix ans plus tard. En 1978, la FAO a pris la responsabilité pleine et entière du service centralisé d'information acridienne, jusqu'alors confiée au Centre de recherches antiacridiennes à Londres (Royaume-Uni), qui gérait le programme depuis 1931.

37. Le Comité, qui s'est réuni 40 fois depuis 1955, est le principal organe consultatif auprès du Directeur général de la FAO pour toutes les questions relatives au criquet pèlerin. Aujourd'hui, son rôle d'organe de coordination de l'alerte précoce et de la lutte préventive contre le criquet pèlerin demeure important. À la fin de son exposé, le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a invité les délégués à se demander comment faire en sorte que le Comité s'acquitte plus efficacement de son rôle consultatif auprès du Directeur général et assure la collaboration

interrégionale entre les commissions régionales de lutte antiacridienne, l'harmonisation des méthodologies techniques, des procédures administratives, etc.

38. Suite à une requête formulée en séance, le mandat du Comité (tel qu'amendé en 1968) a été présenté aux participants. Les délégués sont convenus de la nécessité de revoir le mandat du Comité pour permettre à celui-ci d'élargir son action en matière d'alerte précoce et de lutte préventive. Le débat a également porté sur l'opportunité de réactiver les groupes techniques qui opéraient par le passé. Il a été suggéré que les apports techniques au Comité pourraient être fournis ponctuellement (en tant que de besoin) par des groupes techniques dont la composition varierait selon les questions abordées. Ces groupes pourraient utiliser les technologies permettant de travailler à distance. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, le Comité ne pourrait prendre en charge financièrement l'organisation de véritables réunions pour ces groupes. Les délégués de la Mauritanie et du Pakistan ont appuyé la proposition de réactivation des groupes techniques chargés de fournir des éléments techniques au Comité, puisqu'il ressort de l'ordre du jour de la présente session du comité qu'un certain nombre de questions de nature technique ou touchant à la recherche et à l'environnement ne sont pas abordées.

39. En conclusion, le comité a **recommandé** de créer un groupe de travail afin d'examiner et de soumettre à la prochaine session, une version actualisée du mandat du Comité, assortie de propositions concernant les futurs groupes techniques, leur composition, leur fonctionnement et autres questions connexes.

#### **Activités des commissions régionales: 2009-2012**

- Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO)

40. Le Secrétaire de la CLCPRO, M. T. Ben Halima, qui est aussi le coordonnateur du Programme EMPRES en région occidentale (EMPRES/RO), a décrit l'approche régionale adoptée par la Commission et le Programme EMPRES pour mettre en place une stratégie de lutte préventive. Il a fait état des progrès accomplis depuis la dernière session du Comité, s'agissant du renforcement des capacités nationales dans la région. Il a signalé en particulier l'élaboration de plans de gestion des risques, la mise en œuvre du Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne, l'harmonisation et la mise en application de cahiers des charges environnementales pour la lutte antiacridienne, la promotion de l'utilisation opérationnelle des biopesticides, la mise au point d'une stratégie régionale de communication, la recherche opérationnelle dans la région occidentale et le lancement du deuxième Plan régional de formation (2011-2014). Le Secrétaire de la Commission a informé les délégués du démarrage de la phase II (2011-2014) du Programme EMPRES/RO, suite aux missions d'évaluation de celui-ci et en application des recommandations émanant des pays membres de la Commission et de la trente-neuvième session du Comité. L'objectif de cette seconde phase est de consolider les acquis et d'assurer la durabilité opérationnelle des unités nationales de lutte antiacridienne. Face à un coût estimatif de 28,8 millions d'USD pour la phase II du programme, les pays doivent verser 21 millions d'USD, les 7,8 millions d'USD restants devant être financés par des sources extérieures. Il a été indiqué que la France continuait d'apporter son soutien au Programme EMPRES par la réalisation de deux projets (lancés pendant la phase I) et que l'USAID avait approuvé une contribution de 470 000 USD en 2011. Des démarches sont également en cours auprès de la BAD.

41. Le Secrétaire de la CLCPRO a expliqué que les pays assuraient désormais la plus grande partie du financement du Programme EMPRES, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Il a aussi rappelé que suite à la Déclaration de Bamako adoptée en mars 2009 par les ministres compétents afin de promouvoir la stratégie préventive de lutte antiacridienne, la contribution annuelle des pays membres de la CLCPRO avait augmenté de 300 pour cent (à partir de janvier 2011); en mars 2011,



sept des dix pays membres avaient versé leur contribution annuelle pour 2011 et la Mauritanie avait également réglé la plus grande partie de ses arriérés.

42. Les débats ont principalement porté sur les fonds supplémentaires à mobiliser pour la phase II. Le Secrétaire de la CLCPRO a précisé que la recherche de fonds avait démarré en 2010 et que de nombreux contacts avaient déjà été pris avec des donateurs potentiels. Le délégué de la France a déclaré qu'aucune décision relative à un financement supplémentaire ne pouvait être prise avant de connaître les conclusions de l'évaluation – en cours – des deux projets financés par son pays. En conclusion, les cinq recommandations suivantes ont été formulées:

- Le Comité **a recommandé** que la FAO explore les voies et les moyens de financer la phase II du Programme EMPRES/RO et qu'elle poursuive son action auprès des donateurs.
  - Le Comité **a recommandé** que le soutien financier de la Banque africaine de développement à la phase II d'EMPRES/RO soit finalisé sur la base des travaux préparatoires menés par la CLCPRO et par la Banque.
  - Le Comité **a recommandé** que la FAO et la CLCPRO prennent contact avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue d'une éventuelle contribution aux aspects environnementaux de la phase II d'EMPRES/RO.
  - Le Comité **a également recommandé** que tout soit mis en œuvre pour maintenir à leur niveau actuel les ressources humaines au sein du Secrétariat de la CLCPRO.
  - Le Comité **a invité** les pays membres de la CLCPRO à prendre toute disposition pour prendre en charge la totalité des dépenses récurrentes de leur unité nationale de lutte antiacridienne respective, dès la fin de la phase II d'EMPRES/RO.
- Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC)

43. Le Secrétaire de la CRC, M. M. Al-Alawi, a expliqué que depuis l'achèvement, en 2006, du Programme EMPRES en région centrale (EMPRES/RC), la Commission avait repris de nombreuses activités du programme et élargi son propre champ d'action. Il a été précisé qu'elle dispensait un certain nombre de cours de formation nationaux et régionaux à l'intention des États membres; organisait des prospections acridiennes conjointes le long des frontières communes (Égypte/Soudan, Yémen/Arabie saoudite); produisait des publications et assurait la traduction en arabe du Bulletin mensuel sur le criquet pèlerin; et fournissait des informations sur le criquet pèlerin, y compris dans le cadre d'un site Web. La CRC a également pris part à l'élaboration de plans nationaux de gestion des risques et a récemment examiné et approuvé des normes environnementales et sanitaires applicables à la lutte antiacridienne dans la région centrale. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec les deux autres commissions FAO de lutte contre le criquet pèlerin, à savoir la CLCPRO et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (SWAC), ainsi qu'avec d'autres organismes régionaux tels que l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin pour l'Est africain (OLCP-EA) dans le cadre d'ateliers interrégionaux, d'échange d'experts, etc. Les principales difficultés rencontrées par la CRC sont les suivantes: le manque de fonds (arriérés accumulés par les États membres et absence de toute aide extérieure); des ressources humaines insuffisantes; et de faibles contributions de la part de certains États membres. Pour l'avenir, le Secrétaire de la CRC envisage les mesures suivantes: promouvoir et renforcer les activités techniques, y compris l'utilisation de biopesticides, le suivi environnemental et la cartographie des zones vulnérables; encourager le paiement des contributions et le règlement des arriérés; constituer un fonds d'urgence de 300 000 USD au sein de la CRC; renforcer les échanges interrégionaux avec la CLCPRO et la SWAC; et resserrer les liens entre la CRC et ses États membres ainsi que renforcer leur soutien pour assurer une alerte précoce et une lutte préventive efficaces.

44. Le délégué de l'Érythrée a demandé si la CRC pouvait mettre des fonds à disposition pour améliorer le dispositif de prospection et de lutte antiacridienne dans son pays. Il lui a été répondu qu'en principe, un tel soutien pouvait être fourni sans problème, mais qu'une décision à cet égard devait être prise par la CRC dans le cadre approprié.

45. Répondant à une question du Directeur de l'Organisation internationale de l'Afrique centrale et méridionale contre le criquet nomade (IRLCO-CSA) concernant la cartographie des zones sensibles, le fonctionnaire acridologue de la FAO a déclaré qu'une méthodologie avait été mise au point à cet effet dans la région occidentale et que des directives sur les mesures d'atténuation des risques liés à la lutte antiacridienne étaient également en cours d'élaboration. La FAO sera heureuse de les partager avec l'IRLCO-CSA.

46. S'agissant de l'utilisation des biopesticides dans la région centrale, il a été expliqué qu'un stock non utilisé au Yémen avait été destiné, selon un mécanisme de « triangulation », à des opérations de lutte contre le criquet nomade en Tanzanie et contre le criquet pèlerin en Somalie. S'agissant de l'utilité de disposer d'un stock régional dans la région centrale, il a été indiqué que la Commission avait également mis en place une chambre froide à Addis-Abeba (Éthiopie) pouvant contenir environ 300 kg de spores et placée sous la responsabilité de l'OLCP-EA. Le Directeur de cette Organisation a précisé que cette chambre froide avait été financée par l'USAID et que des opérations à grande échelle étaient prévues.

47. En conclusion, le Comité **a recommandé** que la FAO explore auprès des donateurs les possibilités de fournir une assistance aux pays membres de la CRC pour atténuer le risque acridien.

- Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (SWAC)

48. Le Secrétaire de la SWAC, M. K. Cressman, a déclaré que celle-ci, qui était la plus ancienne et la plus petite des trois commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin, avait été créée en 1964 en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. Elle compte quatre États membres: l'Afghanistan, l'Inde, la République islamique d'Iran et le Pakistan. Les contributions annuelles s'élèvent à 71 450 USD. Le Secrétariat qui était basé à Téhéran de 1965 à 1979, s'est ensuite déplacé à Rome où un fonctionnaire principal du Groupe acridiens et ravageurs transfrontières des plantes assure les fonctions de Secrétaire. La Commission se réunit en session ordinaire tous les deux ans. Bien que le Programme EMPRES n'a pas été étendu à la région orientale, la SWAC a bénéficié néanmoins indirectement des programmes nationaux de lutte antiacridienne mis en place dans la région centrale. La principale activité de la SWAC est une prospection annuelle conjointe effectuée dans les zones de reproduction printanière, en République islamique d'Iran et au Pakistan. Ces prospections, déjà menées dans les années 60 et 70, ont repris en 1995. Les résultats ainsi obtenus sont utilisés pour planifier la campagne d'été le long de la frontière indo-pakistanaise. Des réunions conjointes mensuelles se tiennent chaque année, de juin à novembre, à la frontière indo-pakistanaise pour échanger des informations sur la situation acridienne. La SWAC apporte son soutien à des activités de formation et de renforcement des capacités, ainsi qu'à la promotion de nouvelles technologies. La principale difficulté rencontrée par la SWAC est l'importance des arriérés sur son fonds fiduciaire (plus de 400 000 USD). L'instabilité de la situation politique et des conditions de sécurité peuvent également perturber les activités. La SWAC souhaite intensifier la collaboration avec les deux autres commissions de la FAO, en particulier la CRC, s'agissant de l'utilisation des biopesticides, de l'élaboration de plans de gestion des risques, de la mise en place de systèmes d'inventaire et du suivi environnemental.

49. Au cours des débats, un délégué a indiqué qu'il semblait exister des divergences entre les commissions quant aux contributions versées par les États membres. Le Secrétaire de la SWAC a précisé que c'était aux pays mêmes qu'il appartenait de décider si le montant des contributions à verser à leur commission respective devait être augmenté. Il a noté qu'une forte hausse des contributions avait ainsi été convenue au sein de la CLCPRO, mais que s'agissant de la SWAC, aucun intérêt n'avait

encore été manifesté à cet égard, aussi le budget ne connaissait-il aucune majoration depuis de nombreuses années. Le délégué de l'Inde a déclaré que son pays ne disposait que d'un seul responsable de l'information acridienne dûment formé alors qu'il lui en faudrait deux. Le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a alors indiqué que le DLIS assurait depuis 12 ans un programme de formation des responsables de l'information acridienne, au titre duquel une formation de 11 mois était dispensée chaque année à un stagiaire, au Siège de la FAO. Les responsables sont sélectionnés à tour de rôle dans chacune des trois régions; celui qui est actuellement en formation est issu de la région occidentale, puis viendra le tour de la région centrale et l'année suivante de l'Asie du Sud-Ouest. La demande de l'Inde pourra alors être prise en compte.

50. Le délégué de l'USAID a formulé une observation d'ordre général concernant les trois commissions en insistant sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer le règlement par les pays des arriérés restant dus à leur fond fiduciaire respectif, avant de demander une aide extérieure. Sur cette base, le Comité a **appelé instamment** tous les pays concernés à régler leurs arriérés au fonds fiduciaire de leur commission respective.

### **Impact des commissions et du Programme EMPRES sur le développement des capacités nationales et sur l'amélioration de la gestion du criquet pèlerin**

- Résultats du questionnaire

51. Le Secrétariat du Comité avait préparé et distribué un questionnaire en ligne aux directeurs des centres nationaux de lutte contre le criquet pèlerin dans les pays membres des trois commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin. Ce questionnaire avait pour but de recueillir des informations sur la manière dont chaque pays percevait les avantages dont il avait bénéficié du fait de la commission dont il est membre et les aspects qui pouvaient être améliorés. Le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a fait la synthèse des résultats obtenus sur 27 personnes ayant répondu au questionnaire (16 anglophones et 11 francophones), soit une participation élevée. Tous les pays se sont déclarés très satisfaits ou satisfaits de leur Commission. Ils ont estimé que leur Commission jouait un rôle important et utile mais que ce rôle pouvait être renforcé dans le domaine de la recherche. Il a également été estimé que: la dotation en personnel de leur Commission était sans doute insuffisante; que le Secrétaire de leur Commission n'effectuait pas assez de visites dans les pays; que les réunions du Comité exécutif pourraient être plus efficaces; et que certaines activités pouvaient être améliorées (prospections conjointes, aide financière d'urgence, traduction et publications). Selon la majorité des personnes ayant répondu, le montant actuel des contributions au fonds fiduciaire de la commission dont ils relevaient était adéquat. Il a été estimé que le Programme EMPRES avait eu un impact important sur la plupart des activités des commissions, à l'exception peut-être de la recherche. Globalement, des effectifs insuffisants et les arriérés de contribution ont été indiqués comme étant les principales contraintes.

52. Au cours des débats, et à la demande des représentants, il a été confirmé que les résultats seraient mis à disposition par région pour que chacune des trois commissions puisse approfondir l'analyse des résultats avec ses pays membres et identifier d'éventuelles améliorations. D'autres questions ont été soulevées, telles que la contribution financière de la SWAC pour permettre à ses membres de participer au DLCC, et celle de la CRC pour certains de ses membres. Enfin, le délégué du Pakistan a souligné qu'il n'existait pas de Programme EMPRES pour les pays membres de la SWAC mais qu'une assistance était nécessaire, surtout pour les équipements.

- Région occidentale (Mauritanie)

53. Lors de la présentation de l'impact de la CLCPRO et d'EMPRES dans l'amélioration des capacités nationales de lutte antiacridienne, M. M.A. Ebbe (Ould Babah), Directeur du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) de Mauritanie, a mis en avant: toute l'importance accordée à

la gestion antiacridienne, qui a abouti à la création, en 2006, du CNLA, un organisme autonome sur les plans administratif et financier et doté d'un budget annuel pouvant atteindre 1 million d'USD; les améliorations apportées aux conditions de travail grâce à la construction du siège du CNLA et d'autres infrastructures dans le pays (bases régionales, entrepôts de pesticides, etc.); le renforcement des capacités de prospection et de lutte, qui ont permis de combattre efficacement quatre résurgences depuis 2006; le renforcement général des capacités techniques grâce aux nombreux cours de formation organisés aux niveaux national et régional; le système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne récemment institué; l'adoption d'un plan de gestion des risques; la recherche – en particulier la recherche sur les biopesticides et l'enrichissement des connaissances relatives aux habitats et à la dynamique des populations acridiennes; les échanges régionaux; et les partenariats internationaux. Le Directeur du CNLA a également expliqué la façon dont le CNLA était parvenu à recueillir des informations auprès des nomades. Il a souligné le rôle crucial qu'avait joué la solidarité régionale et internationale. Pour l'avenir, outre la mise en œuvre de la phase II du Programme EMPRES/RO, il est prévu de continuer à renforcer les capacités nationales et à développer la recherche appliquée, de faire davantage appel aux nouvelles technologies, d'étendre l'emploi des biopesticides et de créer un fonds d'urgence national.

54. La fonctionnaire principale de la FAO responsable de l'équipe chargée des acridiens et des ravageurs transfrontières des plantes (AGPMM), Mme A. Monard, a remercié les délégués pour les efforts qu'ils avaient déployés en vue d'améliorer la gestion antiacridienne en Mauritanie et qui avaient bénéficié au pays, mais aussi à l'ensemble de la région. Elle a également adressé ses remerciements à la CLCPRO, en particulier à son Secrétaire, pour avoir accompagné et encouragé les progrès accomplis par tous les pays de cette région. Le délégué du Mali a indiqué que les progrès enregistrés dans son pays ces dernières années suivaient des tendances similaires.

55. A la demande des délégués de l'Iran et du Pakistan, les débats ont porté en grande partie sur la carte de présence du criquet pèlerin en Mauritanie, présentée au cours de l'exposé (carte extraite du système d'information géographique utilisé en Mauritanie). Il a été expliqué que ces informations reposaient sur un historique de plus de 30 ans de collecte et d'analyse de données relatives aux acridiens présents en Mauritanie, et qu'elles avaient permis d'améliorer les plans annuels de prospection, lesquels étaient dorénavant plus ciblés, et donc plus rapidement établis, plus efficaces et moins coûteux.

56. En réponse à une question sur les relations du CNLA avec les nomades et les pasteurs, le Directeur du CNLA a indiqué que la Mauritanie avait engagé une action à long terme dans le but de resserrer la collaboration et de bâtir une relation de confiance, ce qui permettait de recueillir des données sur les acridiens et sur l'environnement, mais aussi d'expliquer la finalité des traitements et la nécessité de délais d'attente pendant et après les pulvérisations, pour le bien de tous.

- Région centrale (Yémen)

57. Le Directeur du centre antiacridien du Yémen, M. F. M. Bahakim, a indiqué qu'il allait décrire l'impact qu'avaient eu sur la gestion antiacridienne de son pays le Programme EMPRES mis en œuvre dans la région centrale et les activités de la CRC, sur la période 1995-2012. Le Yémen est considéré comme faisant partie des pays de la ligne de front du criquet pèlerin, sachant qu'il comprend deux aires d'habitat saisonnier dans lesquelles des résurgences peuvent se produire, à l'intérieur des terres durant l'été et sur la côte de la mer Rouge en hiver. Selon les indications fournies, le Programme EMPRES et la CRC ont eu une incidence majeure sur les aspects institutionnels de la gestion antiacridienne au Yémen. Auparavant, la lutte antiacridienne n'était que l'une des nombreuses campagnes nationales du service chargé de la protection des végétaux. Désormais, le pays dispose d'un centre antiacridien autonome, rattaché à la protection des végétaux, avec son propre directeur, son propre budget (d'un montant annuel moyen de 35 000 USD, avec la possibilité d'effectuer des appels de fonds supplémentaires en situation d'urgence), et constitué de quatre sections: information, lutte, prospection/suivi et évaluation/comptabilité/gestion des entrepôts. Grâce au triplement des

effectifs de ses équipes de prospection et de lutte antiacridiennes depuis 1995, il lui était possible de mener les interventions nécessaires et de fournir des informations acridiennes de bonne qualité à la FAO/DLIS et à la CRC. En outre, le Programme EMPRES/RC et la CRC avaient eu une incidence importante sur la formation (organisation d'au moins une session par an), le Yémen disposant désormais de six maîtres-formateurs. Le Yémen a également expérimenté un biopesticide pour lutter contre les criquets, notamment dans les zones d'apiculture.

58. S'agissant des perspectives, le Directeur du centre antiacridien du Yémen a mentionné, au niveau national: l'importance qu'il y avait à maintenir les autorités yéménites sensibilisées à la nécessité d'une autonomie structurelle et financière totale du centre antiacridien, afin d'assurer des prospections et des traitements réguliers; la nécessité d'intensifier la formation; le remplacement des personnes partant à la retraite; les besoins en matériel de lutte antiacridienne; le développement de l'utilisation de biopesticides dans les zones d'apiculture; et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des normes environnementales et sanitaires. Au niveau régional, la CRC devrait encourager les pays à: renforcer la lutte préventive; établir un système de suivi des résultats en matière de gestion antiacridienne; élaborer un plan d'intervention pour l'élimination des fûts de pesticide après compactage; apporter leur assistance en situation d'urgence; et encourager une assistance bilatérale entre les États membres de la CRC.

59. En réponse à une question du Secrétaire de la CLCPRO, le Directeur du centre antiacridien du Yémen a expliqué que la diminution du budget en 2012 était l'une des conséquences des troubles politiques de ces douze derniers mois, tous les budgets nationaux ayant été réduits. A la question de l'ancien Secrétaire de la CRC, M. Butrous, sur les autres répercussions de ces troubles, il a répondu que le centre antiacridien avait réussi à évacuer ses véhicules et une partie de son matériel avant le début de la crise, mais qu'une autre partie du matériel n'avait pas encore été retrouvée. Le personnel avait également été obligé d'abandonner les bureaux, qui avaient subi quelques dommages, mais qu'il espérait pouvoir réintégrer les lieux prochainement. Le Secrétaire de la CRC, M. M. Al-Alawi, a indiqué qu'il faudrait apporter une assistance au Yémen en vue de la réparation du bâtiment endommagé du centre antiacridien et du remplacement du matériel perdu. Le délégué du Mali a mentionné qu'un bâtiment avait également été endommagé à Gao et nécessitait des réparations. Il a été noté que, les deux pays se trouvant sur la ligne de front, il était essentiel de remettre en état les bâtiments et de remplacer le matériel perdu, afin que les équipes soient de nouveau totalement opérationnelles pour poursuivre la lutte préventive contre le criquet pèlerin.

60. En conséquence, en raison des récents troubles politiques au Mali et au Yémen et des dommages qu'ils avaient causés aux infrastructures de gestion antiacridienne, le Comité **a encouragé** les gouvernements yéménite et malien à remettre en état leurs installations de gestion antiacridienne et **a invité** les partenaires au développement à apporter l'appui correspondant.

61. En réponse à une question sur la manière dont le centre antiacridien du Yémen traitait le problème des apiculteurs, qui refusaient parfois les traitements antiacridiens à base de biopesticides dans les aires de butinage, il fut expliqué que le centre organisait des journées de démonstration qui pouvaient accueillir jusqu'à 120 apiculteurs. Ces démonstrations permettent d'expliquer la nécessité de réaliser des pulvérisations. Parfois aussi des camions sont mis à disposition pour aider à déplacer les ruches vers une zone sûre, en attendant de pouvoir les remettre à leur emplacement d'origine. Egalement, à titre de démonstration, une ruche test pulvérisée avec un biopesticide, est ensuite laissée aux soins des apiculteurs pendant une semaine, afin que ceux-ci constatent que le produit est sans effet sur les abeilles.

- Région d'Asie du Sud-Ouest (Pakistan)

62. M. Azam Khan, Chef de la Division de lutte contre le criquet pèlerin et Directeur adjoint du Département de la protection des végétaux au Ministère de l'agriculture du Pakistan, a présenté une communication relative à l'impact de la SWAC sur le renforcement des capacités nationales et sur

l'amélioration de la gestion acridienne dans son pays. Il a indiqué en premier lieu que sa Division avait pour mandat d'entreprendre des opérations de prospection et de lutte dans les déserts du Pakistan, qui s'étendaient sur plus de 300 000 km<sup>2</sup>. Il existe deux aires de reproduction dans le pays: une aire de reproduction hiverno-printanière (février-juin) le long de la frontière occidentale avec la République islamique d'Iran et une aire de reproduction estivale de mousson (juin-novembre) le long de la frontière orientale avec l'Inde. Depuis son indépendance en 1947, en tant que pays de la ligne de front, le Pakistan a subi des attaques provenant de l'Est et de l'Ouest. Au début des années 60, une Division a été créée à l'échelle fédérale pour s'occuper spécifiquement de la lutte antiacridienne. Depuis sa création, elle a affronté plus d'une douzaine de crises acridiennes d'intensité moyenne à forte. Le service aérien du Département de la protection des végétaux a joué un rôle prédominant dans ces situations d'urgence. Le budget annuel de la Division a constamment augmenté à partir de 1996 car des prospections régulières sont considérées comme cruciales pour l'alerte précoce. Le Pakistan est devenu membre du DLCC et de la SWAC en 1955 et 1964 respectivement. Le délégué a indiqué que la SWAC avait joué un rôle très positif en tant qu'enceinte de rencontre avec les pays voisins, pour le renforcement des capacités (humaines et opérationnelles, surtout en ce qui concerne les nouvelles technologies) et l'organisation de campagnes conjointes de prospection avec la République islamique d'Iran et le Pakistan. Il a évoqué la nécessité de développer la formation post universitaire. Le Comité a également été invité à fournir une assistance pour la réparation de six aéronefs utilisés pour la pulvérisation aérienne (d'un montant estimatif de 600 000 USD), afin de les utiliser lors d'opérations antiacridiennes au Pakistan ou dans d'autres pays, pendant les recrudescences.

### **Orientations futures et améliorations à apporter dans une perspective de durabilité**

63. M. D. Menon, fonctionnaire de la FAO (agronome), a expliqué qu'une étude avait démarré en 2010 avec pour objectif: i) d'améliorer les rôles et responsabilités des Commissions de lutte contre le criquet pèlerin, créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, et ii) de préparer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre ce ravageur (étude financée conjointement par le Bureau juridique de la FAO et le programme EMPRES/RO). En ce qui concerne les aspects juridiques, le fonctionnaire agronome a indiqué qu'il était prématuré de présenter les résultats de l'étude conduite par le consultant international juriste, M. Denis Fadda, car le Bureau juridique n'a pas encore terminé le processus de révision de l'ensemble des organes statutaires de la FAO établis sous l'égide de l'Article XIV.

64. Par conséquent, et en ce qui concerne les aspects juridiques liés à l'examen de la situation des organes statutaires créés en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, Mme A. Van Houtte, juriste principale, a présenté les mesures qui ont été prises pour donner suite au Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO (2009-2011), adopté par la Conférence à sa trente-cinquième session (session extraordinaire) en 2008: « *Les organes statutaires et les conventions seront renforcés, jouiront d'une plus grande autorité administrative et financière dans le cadre de la FAO et seront davantage autofinancés par leurs Membres.* » Ces mesures comprennent l'examen par les organes directeurs de la FAO ainsi qu'un processus de consultation avec les secrétaires des commissions, dont les conclusions avaient souligné la nécessité de mettre en place des procédures et modalités de travail plus souples. Un questionnaire a aussi été envoyé à tous les États membres pour solliciter leurs points de vues. Ses résultats devraient être prêts pour le prochain Comité du Programme de la FAO, qui se tiendra en octobre 2012.

65. En réponse à une question spécifique, la juriste principale a indiqué que le taux de réponse au questionnaire était d'environ 75 pour cent. Bien que la date limite d'avril 2012 avait été initialement fixée, les réponses pouvaient encore être envoyées jusqu'à la mi-juillet 2012. Enfin, plusieurs délégués ont souligné qu'il était important d'accroître l'autonomie des commissions de lutte contre le criquet pèlerin et de mettre à jour leur statut pour les rendre plus opérationnelles.

66. En ce qui concerne le volet financier de l'étude, Mme A. Deshormes, consultante internationale de la FAO spécialiste des questions de gouvernance et de développement rural, a

présenté les résultats des activités qu'elle a conduites à ce sujet en 2011. Elle a proposé un système de financement modulable en fonction de la gravité de la situation acridienne, et déclenché par des mises en alerte successives. A titre d'exemple, elle a présenté l'un des huit instruments financiers proposés dans ce système: le fonds multi-bailleurs de contribution à la lutte préventive, utilisable durant les périodes de rémission et de résurgence du criquet pèlerin. Les résultats de ce volet financier de l'étude sont présentés plus en détails dans les deux documents de travail préparés à l'intention du DLCC.

67. Pendant les débats, le représentant de la Mauritanie a déclaré que cette étude était attendue depuis longtemps et que les pays touchés par le criquet pèlerin disposaient maintenant d'indications claires sur les conditions et possibilités d'accès au financement pendant les différentes phases d'une crise acridienne. Il a également évoqué la nécessité d'user de prudence dans la présentation de cette étude afin d'éviter toute réduction des contributions nationales à la lutte préventive. La consultante a bien insisté sur la possibilité de voir les ministères des finances se tourner vers des sources de financement extérieures si des fonds internationaux étaient créés. En conséquence, il convient de trouver le moyen d'éviter ce risque. Le représentant de l'Algérie a souligné que pour les activités de lutte préventive, les pays devaient utiliser leurs propres ressources, ce qui montrerait leur bonne volonté aux bailleurs de fonds et leur détermination à ne pas attendre l'apparition d'une crise pour agir. Il a aussi ajouté qu'il importait de trouver des mécanismes pour assurer l'intervention rapide des donateurs en réponse aux demandes de financement.

68. Le Secrétaire de la CLCPRO a réitéré que la proposition d'un tel système de financement avait été longuement attendue et a dit qu'il serait intéressant d'écouter la réaction des bailleurs de fonds à la présentation (surtout au sujet du Fonds multi-bailleurs de contribution à la lutte préventive). Les représentants de la France et de l'USAID ont déclaré qu'ils n'étaient pas à même de répondre immédiatement. La représentante de la France a toutefois indiqué que l'idée d'un fonds multi-bailleurs était très intéressante même si son pays fournissait jusqu'alors des fonds pour des projets spécifiques. Elle a souligné que le mécanisme proposé constituait une solution à long terme et, après avoir exprimé ses félicitations pour le travail accompli, elle s'est déclarée prête à appuyer le système proposé. Le Directeur de la Commission australienne de lutte antiacridienne (APLC), qui a indiqué qu'il ne parlait pas au nom de l'Australie, a dit qu'il était convaincu que les donateurs potentiels opéreraient dans le cadre de partenariats prévoyant que les pays bénéficiaires du fonds ne réduisent pas leurs propres investissements et privilégiant une approche par projets visant le renforcement et le maintien des capacités, afin que l'objectif et les effets résultant de l'utilisation de ce fonds soient clairs pour toutes les parties concernées.

69. La fonctionnaire principale responsable de l'équipe AGPMM a déclaré que la FAO avait soutenu l'étude par l'intermédiaire de la CLCPRO. Elle a aussi indiqué qu'il était important de préciser que la création d'un fonds multi-bailleurs n'avait pas pour but de diminuer les responsabilités des pays touchés par le criquet pèlerin. Elle a suggéré de tenir une réunion entre la FAO et les donateurs au sujet des nouveaux mécanismes de financement proposés et leur application, avant la prochaine session du DLCC.

70. En réponse à une question sur l'existence de mécanismes de financement similaires dans d'autres domaines d'activité, la consultante spécialiste des questions de gouvernance et de développement rural a indiqué que le criquet pèlerin était un cas particulier et qu'à sa connaissance, il n'existait aucun autre fonds à déclenchement progressif, comme pour le criquet pèlerin.

71. Le Comité s'est déclaré satisfait de l'étude et a formulé les points suivants:

- **Le DLCC a approuvé** le « système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du criquet pèlerin » proposé (reproduit à l'Annexe V).
- **Le DLCC a recommandé** à la FAO d'organiser en 2013 une réunion avec certains des pays des trois régions touchées par le criquet pèlerin et les donateurs dans l'objectif de définir plus

précisément et de façon pratique les modalités de mise en œuvre des instruments financiers proposés.

- **Le DLCC a recommandé** à la FAO de rendre compte lors de sa prochaine session des progrès réalisés concernant le « système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du criquet pèlerin ».

### **SESSION 3: ACTIVITES DU COMITE DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN**

#### **Suite donnée aux recommandations de la trente-neuvième session**

72. La fonctionnaire principale responsable de l'équipe AGPMM, a examiné les 17 recommandations formulées lors de la trente-neuvième session du Comité. Il a été jugé que les recommandations avaient été suivies de manière satisfaisante s'agissant des points suivants: présentation d'informations par un pays de chaque région affecté par le criquet pèlerin sur le statut et la capacité de son unité nationale de lutte antiacridienne (R1); mise en place d'un comité représentatif chargé d'examiner la terminologie (R2), bien qu'il ne soit pas encore possible de modifier la terminologie existante; lutte préventive conduite par des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes, avec un appui solide des commissions régionales (R3); réflexion sur l'établissement de stocks de sécurité d'équipement de terrain dans les entrepôts du Programme alimentaire mondial – PAM- (R6), même si les conclusions de cette réflexion ont été négatives; mise au point d'un logiciel gratuit approprié permettant d'utiliser RAMSES (R7), qui devrait être achevée au plus tard fin 2012; installation du système de gestion des stocks de pesticides dans la région occidentale et son élargissement aux régions centrale et orientale, et établissement d'une liste de pesticides homologués pour la lutte antiacridienne dans chaque pays, diffusée sur le site web eLERT de la FAO (R11); envoi par le Directeur général d'une lettre de rappel demandant aux pays concernés de régler leurs arriérés de contribution au Fonds fiduciaire du DLCC (R12); envoi par la FAO d'une lettre au Burkina Faso et à l'Érythrée, qui sont membres du Comité depuis peu, ainsi qu'au Koweït, pour leur demander de régler leur contribution (R13); invitation par la FAO une fois encore du Nigéria à régler ses arriérés de contribution (R14); réflexion par la FAO sur la manière de réduire les coûts d'organisation des sessions du Comité (R16), l'examen de cette question ayant débouché sur la proposition de réunir le Comité au Caire, qui n'a toutefois pas été retenue; et adoption du budget 2009-2011, y compris la publication de la thèse de M. M. A. Babah Ebbe sur le criquet pèlerin (R17).

73. Les réflexions sur la création d'un Fonds international d'intervention d'urgence pour le criquet pèlerin se sont poursuivies (R4). Les bons résultats obtenus avec le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) des Nations Unies aux niveaux national et régional sont de nature à tempérer la nécessité d'un fonds spécifique pour la lutte antiacridienne. Les fonds régionaux ont été renforcés dans la région centrale et des progrès ont été accomplis s'agissant de la création de fonds nationaux d'intervention d'urgence (R5), par exemple au Niger; dans la région centrale, aucun pays ne dispose de fonds de ce type mais en cas d'urgence, des fonds pourraient être obtenus sur les ressources globales des pays. Il en existe en revanche dans la région d'Asie du Sud-Ouest, à savoir en République islamique d'Iran, au Pakistan et en Inde, où chacun peut accéder aux ressources de fonds d'urgence généraux si besoin. Une étude « institutionnelle » commandée par la FAO et la CLCPRO visant à préparer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin contient entre autres une proposition de création de fonds d'intervention d'urgence spécifiques pour le criquet pèlerin sur les plans national et régional, pour compléter les instruments qui existent déjà au niveau international.

74. Avec le soutien de la FAO, des biopesticides ont été utilisés avec succès à une échelle opérationnelle contre d'autres espèces acridiennes; on a aussi eu recours expérimentalement à des traitements en barrières en 2011 en Mauritanie contre le criquet pèlerin. Forte de l'expérience acquise



grâce à ces interventions, la FAO continue à promouvoir l'homologation et l'emploi de biopesticides dans les pays touchés par le criquet pèlerin (R8).

75. Des progrès ont été accomplis s'agissant de mettre en place par la voie législative des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes (R9) dans tous les pays de la ligne de front de la région occidentale (Mauritanie et Mali en 2006, Niger et Tchad en 2008). Il s'agit d'un élément essentiel pour pérenniser une stratégie de lutte préventive efficace et permettre une meilleure préparation à l'éventualité d'une situation de crise. Dans la région centrale, la pleine autonomie des unités nationales de lutte existe en Égypte et en Arabie Saoudite mais est toujours recherchée au Soudan et au Yémen.

76. La Phase II du Programme EMPRES/RO (2011-2014) a été préparée pour pérenniser la stratégie de lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (R10); le coût global estimatif y afférent est de 28,8 millions d'USD, dont 21 millions sont pris en charge par les États membres, les 7,8 millions d'USD restants devant être couverts par des bailleurs de fonds extérieurs; jusqu'à présent, les efforts consentis par la FAO et la CLCPRO ont permis d'obtenir l'engagement de l'USAID à travers un accord de coopération et de la BAD, laquelle fournira probablement l'essentiel des ressources extérieures nécessaires. La FAO a en outre demandé officiellement à la France de poursuivre son assistance technique.

77. Le Secrétariat n'a jusqu'à présent pas donné suite à la demande formulée par le Comité, concernant la réévaluation des contributions annuelles (R15) parce que cette question est complexe et qu'il serait nécessaire de modifier en même temps le mandat du Comité.

78. Au cours des débats, la fonctionnaire principale responsable de l'équipe AGPMM s'est rangée à l'avis des participants, selon lequel un comité électronique devait poursuivre les travaux en matière de terminologie (R2). Le sens du concept d'« autonomie », en ce qui concerne les unités de lutte antiacridienne, a suscité un vaste débat. Étant donné que l'interprétation de ce terme semblait varier d'un pays à l'autre, elle a indiqué qu'à l'évidence, le comité devrait également définir précisément la notion d'autonomie des unités nationales de lutte antiacridienne aux niveaux institutionnel, administratif et financier, ainsi qu'en ce qui concerne la communication d'informations, la propriété du matériel et la gestion des ressources humaines. Comme il s'agissait de l'un des objectifs en vue de l'amélioration de la lutte préventive, le Secrétaire de la CLCPRO a souligné que le plus important était que les unités de lutte antiacridienne puissent gérer leur budget et prendre les décisions voulues pour mener des opérations de prospection et de lutte; il est donc essentiel de continuer à promouvoir une autonomie suffisante.

79. En réponse à une question du délégué du Pakistan, le délégué de la Mauritanie a indiqué que les biopesticides faisaient maintenant pleinement partie du Plan d'action en Mauritanie et qu'ils pouvaient être achetés en Australie à des fins de recherche. Le délégué de l'Algérie a signalé que son pays avait également utilisé avec succès un biopesticide contre le criquet marocain en 2011.

80. Au sujet de la recommandation 16, le délégué de l'Égypte a indiqué que son pays proposait d'accueillir la prochaine session du Comité. Le délégué de la Mauritanie a fait savoir que son pays se ferait un plaisir de l'accueillir au cas où elle ne pourrait être organisée en Égypte.

81. Le Comité a conclu en **recommandant** qu'un comité électronique *ad hoc* poursuive les travaux relatifs à la terminologie utilisée dans le domaine acridien.

82. Le Comité a **recommandé** que soient établis et promus par les pays des degrés d'autonomie suffisants des unités nationales en charge de la lutte antiacridienne.

**Fonds fiduciaire international 9161: Contributions/dépenses 2008-2011**

83. M. D. Menon, fonctionnaire de la FAO (agronome) a présenté la partie du rapport sur le Fonds fiduciaire concernant les contributions et les dépenses, ainsi qu'un récapitulatif des contributions et des arriérés (qui est reproduit à l'Annexe VI). Au 31 décembre 2011, le montant des arriérés était de 1 742 586 USD, soit le niveau le plus élevé jamais atteint, malgré les nombreuses recommandations faites lors des précédentes sessions du Comité. Il a été indiqué que, depuis 1991, un tiers seulement des membres payaient leur contribution annuelle. Le Comité devrait donc examiner tous les moyens possibles de recouvrer les arriérés, car il ne sera pas possible sans cela de poursuivre les activités actuellement financées par le Fonds fiduciaire du Comité. En juin 2012, la trésorerie du Fonds fiduciaire du Comité était seulement de 27 000 USD. Il a été rappelé aux participants que les contributions pouvaient être versées à n'importe quel moment de l'année, en dollars des États-Unis, en euros ou en monnaie locale. Le fonctionnaire agronome a indiqué que deux pays, l'Ouganda et le Mali, avaient réglé leurs arriérés au cours des deux dernières années et il a insisté sur le fait que la situation des arriérés concernant le Fonds fiduciaire du Comité ne pouvait pas durer et qu'il était urgent de se pencher sur cette question.

84. Le fonctionnaire agronome a également donné des précisions sur les fonds reçus en 2008-2011 et sur les dépenses, dont le montant total s'est élevé à 629 304 USD sur cette période. Il a été noté que le Fonds fiduciaire avait financé un certain nombre d'activités d'une importance cruciale pour l'amélioration de la gestion du criquet pèlerin et qui avaient bénéficié aux pays touchés par ce fléau. Il s'est agi, notamment, d'une formation dispensée du niveau de la maîtrise de sciences (un an) et une formation pour les chargés de l'information acridienne. Le Fonds fiduciaire a été également utilisé pour assurer la diffusion de documents techniques, notamment les bulletins sur le criquet pèlerin, et pour couvrir les coûts de la trente-neuvième session du Comité en 2009 ainsi que les dépenses liées au fonctionnaire des services généraux du DLIS qui a fourni des informations documentaires aux pays et contribué aux activités du DLIS.

85. Le délégué de la Mauritanie a déclaré que, à chaque réunion du Comité, les pays étaient priés instamment de payer leurs contributions et arriérés. Il a suggéré, à titre incitatif, d'annuler 50 pour cent des arriérés si le solde était payé. Il a estimé qu'une nouvelle approche devait être trouvée pour mettre un terme à cette situation, qui durait depuis longtemps.

86. Le délégué de l'Iraq a demandé officiellement et formellement l'annulation de 50 pour cent des arriérés dus par son pays pour la période 1983-2004. Il a indiqué que son pays paierait alors le montant des 50% restant dû ainsi que les arriérés de 2004 à 2007 et qu'il avait régulièrement payé ses contributions annuelles depuis 2008. Il a expliqué qu'une approche analogue avait été suivie avec succès pour la participation de son pays à la CRC. L'Iraq a réglé la moitié de ses arriérés et paie à présent régulièrement ses contributions à la CRC. L'ancien Secrétaire de la CRC a précisé que, aux termes de l'arrangement, 50 pour cent des arriérés de l'Iraq avaient été gelés pendant plusieurs années avant d'être payés. Les délégués du Comité se sont montrés favorables à l'annulation de la moitié des arriérés de l'Iraq. Ce point a cependant suscité un débat parmi les délégués qui ne comprenaient pas pourquoi un tel arrangement ne s'appliquerait qu'à l'Iraq et pas aux autres pays ayant des arriérés. Les délégués se sont également demandés si une telle mesure pouvait être prise par le Comité et était compatible avec les règles et règlements du Comité en tant qu'organe statutaire de la FAO établi en vertu de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO.

87. D'autres discussions ont porté sur la nature de la composition du Comité dans la mesure où le Président lui-même venait d'un pays ayant le montant d'arriérés le plus important. Le Président a expliqué que la situation de la République islamique d'Iran était compliquée et qu'il devait consulter des documents sur la participation de ce pays pour essayer de mieux la comprendre. Le délégué du Kenya a déclaré que la situation devait être clarifiée et qu'il fallait savoir quels pays étaient membres et quels pays ne l'étaient pas. Le fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes a indiqué qu'il existait une liste des membres qui montrait clairement que tous les pays présents à la session

étaient bien membre du Comité, mais que son statut juridique précis devait être établi. Le délégué de l'Éthiopie a également demandé au Secrétariat de fournir des informations supplémentaires sur la manière dont la contribution annuelle de son pays avait été fixée.

88. Le Comité a **recommandé** que le groupe de travail chargé de mettre à jour le mandat du Comité procède, en coopération étroite avec le Secrétariat, à une évaluation des contributions versées par chaque pays et des possibilités de réduire les arriérés dus par les pays membres.

89. Le Comité a **invité** Oman à redevenir membre du Comité.

90. Le Comité a **recommandé** que les intérêts générés par le Fonds fiduciaire du Comité soient utilisés pour mettre en œuvre des activités.

#### **Fonds fiduciaire international 9161: Plan de travail 2012-2014**

91. Après avoir rappelé la situation financière très critique du Fonds fiduciaire du Comité, Mme A. Monard, fonctionnaire principale de la FAO responsable de l'équipe AGPMM, a indiqué que le niveau des dépenses serait déterminé en fonction des contributions reçues, du niveau de règlement des arriérés et de la trésorerie disponible. Elle insista sur le fait que si les contributions attendues n'étaient pas reçues, le cœur des activités du Comité serait mis en péril. Dans ce contexte, deux budgets ont été présentés aux délégués pour la période 2012-2014: l'un basé sur les contributions annuelles attendues (environ 208 000 USD par an) et le paiement d'une partie des arriérés, (110 000 USD par an) et l'autre basé uniquement sur les contributions annuelles attendues. Le premier budget proposé (No 1) comprend huit activités: bourses d'études, reproduction et distribution de documents techniques, organisation des 40<sup>e</sup> (en cours) et 41<sup>e</sup> sessions du Comité, formations de 11 mois au DLIS des chargés nationaux de l'information acridienne, réunion du Groupe consultatif sur les pesticides, consultations techniques pour le développement d'un Système d'information géographique (SIG) et des nouvelles technologies, appui aux activités de prévision du DLIS, et constitution d'un fonds de réserve pour les imprévus et les urgences. Dans le cas du budget No 2 (basé seulement sur les contributions dues), les cinq activités suivantes ne pourraient pas être réalisées: bourses d'étude, reproduction et distribution de documents techniques, organisation de la 41<sup>e</sup> session du Comité, réunion du Groupe consultatif sur les pesticides et la constitution d'un fonds de réserve pour les imprévus et les urgences. Les deux budgets proposés sont présentés à l'Annexe VII.

92. Au cours des discussions, il fut souligné que si les pays ne payaient pas leur contribution annuelle, il ne serait pas possible d'organiser les sessions futures du Comité même si la prochaine est prévue dans un pays affecté par le Criquet pèlerin pour réduire les coûts (Égypte, et Mauritanie en pays suppléant). Plusieurs délégués ont indiqué que le Comité tenait un rôle crucial pour rassembler tous les acteurs et que le choix devait donc se porter sur d'autres activités. Il fut aussi souligné, une nouvelle fois, que les délégués (en premier lieu) mais aussi les commissions régionales et la FAO devaient se mobiliser de sorte qu'au moins les contributions annuelles dues soient payées par les pays.

93. En conclusion, le Comité a **approuvé** le budget No 2 (basé seulement sur le paiement des contributions annuelles) avec une priorisation des activités par le Secrétariat, en prenant en compte les commentaires des pays et en considérant que toutes les parties devaient faire un plaidoyer pour que les contributions annuelles soient payées par les pays.

94. Le délégué du Pakistan, appuyé par celui de l'Inde, demanda également que le programme EMPRES (composante Criquet pèlerin) soit étendu aux pays de la SWAC, soulignant que ce programme avait eu un impact très positif dans les régions centrale et occidentale. A ce propos, il fut rappelé que les pays concernés, avec l'appui de la SWAC, devraient préparer une proposition spécifique à leur région et envoyer une demande officielle au Directeur général de la FAO, pour soumission ensuite aux organes directeurs de l'Organisation; la recherche de donateurs prêts à soutenir la proposition serait alors entreprise. Les délégués de la France et de l'USAID précisèrent

qu'aucune recommandation ne pouvait être formulée directement à l'attention des donateurs. Finalement, le DLCC **a recommandé** que la FAO, la SWAC et les pays concernés explorent les possibilités d'étendre le programme EMPRES (Composante Criquet pèlerin) à la région de l'Asie du Sud-Ouest.

## QUESTIONS DIVERSES

95. La fonctionnaire principale responsable de l'équipe AGPMM a présenté une vidéo de courte durée sur les trois composantes d'EMPRES – santé végétale (concentrée jusqu'ici principalement sur le criquet pèlerin), santé animale et sécurité sanitaire des aliments – qui sont des domaines de travail du Centre de gestion des crises le long de la chaîne alimentaire (CMC-FC) de la FAO et reposent sur des principes de prévention.

### Intervention du Président indépendant du Conseil de la FAO

96. La fonctionnaire principale responsable de l'équipe AGPMM, a annoncé que le Président indépendant du Conseil de la FAO était arrivé dans la salle et l'a remercié de sa présence. Elle l'a également remercié, au nom de tous les délégués, de lui avoir donné la possibilité de faire rapport sur la situation en Libye et en Algérie lors de la dernière session du Conseil (juin 2012) et indiqué à quel point il était important que le Conseil ait ajouté un paragraphe sur cette question dans son rapport.

97. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. L. Guyau, a déclaré que cette question avait été incluse dans le rapport du Conseil afin de faire preuve de solidarité avec les pays menacés par le criquet pèlerin et de montrer que l'Organisation était prête à se mobiliser. Il a aussi indiqué que le Directeur général de la FAO avait abondé en ce sens en mentionnant la menace acridienne actuelle dans le communiqué de presse diffusé immédiatement après la session du Conseil. Le Président indépendant du Conseil a réaffirmé l'importance de la prévention et souligné qu'un dollar dépensé dans la lutte préventive contre le criquet pèlerin en économisait beaucoup d'autres si une résurgence acridienne pouvait être stoppée dès le départ. Il a conseillé aux membres du Comité de s'appuyer sur l'appui apporté par le Conseil pour réaliser un plaidoyer aux niveaux national et régional.

98. Le Secrétaire de la CLCPRO s'est vivement félicité de l'appui du Conseil mais a également demandé au Président indépendant d'attirer l'attention du Directeur général sur le fait que, pour jouer pleinement son rôle dans la gestion du criquet pèlerin, la FAO devait mettre davantage l'accent sur ce sujet et dégager des ressources suffisantes, notamment des ressources humaines et autres pour l'équipe chargée des acridiens et des ravageurs transfrontières des plantes (AGPMM) et les commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin.

99. En conclusion, le Comité **a recommandé** que la FAO fournisse les moyens nécessaires, notamment humains, à l'équipe chargée des acridiens et des ravageurs transfrontières des plantes (AGPMM) et aux commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin, afin qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat respectif.

### Remerciements

100. La fonctionnaire principale responsable de l'équipe AGPMM, au nom de la FAO, a exprimé ses plus vifs remerciements à l'ancien secrétaire de la CRC, M. M. Butrous, pour le travail accompli durant tant d'années au bénéfice des pays de la région centrale, ainsi que la CRC et son Secrétaire actuel de l'avoir invité à participer à la 40<sup>e</sup> session du Comité. Elle a également exprimé sa gratitude au Secrétaire de la CLCPRO, M. T. Ben Halima, qui prendra sa retraite à la fin du mois de juin, pour sa forte contribution aux résultats obtenus dans la région occidentale relativement à la stratégie de lutte préventive contre le criquet pèlerin. Le délégué du Mali, au nom des pays membres de la

CLCPRO, a également exprimé ses plus vifs remerciements à M. T. Ben Halima, soulignant son professionnalisme et ses qualités humaines ainsi que son rôle dans le développement de la lutte préventive ; il lui a aussi demandé de relater son expérience dans un livre au bénéfice des futures générations.

#### **ADOPTION DU RAPPORT**

101. Le rapport, après quelques amendements, a été adopté à l'unanimité.

#### **SEANCE DE CLÔTURE DE LA REUNION**

102. Le Président de la session a remercié tous les participants pour leurs contributions aux discussions, ainsi que le personnel du Secrétariat qui a contribué à l'organisation de la session et le comité de rédaction. Il a ensuite déclaré close la 40<sup>e</sup> session du Comité.

**Annexe I. Liste des participants****PAYS ET ORGANISATIONS****Arabie Saoudite****Mr Fahad bin Abdelaziz al Mari**

Deputy Director-General  
Plant Protection Department  
Ministry of Agriculture  
Riyadh

Tel/Fax: +966 1 4035899

E-mail: [lcscrtl@moa.gov.sa](mailto:lcscrtl@moa.gov.sa)

[locust\\_jeddah@hotmail.com](mailto:locust_jeddah@hotmail.com)

[locust\\_jeddah@yahoo.com](mailto:locust_jeddah@yahoo.com)

[Fahm98@hotmail.com](mailto:Fahm98@hotmail.com)

**Mr Adnan bin Solaiman Khan**

Director-General  
National Center for Research and Desert  
Locust Control  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 4174  
21491 Jeddah

Tel: +966-2-6210096 (direct)

Tel: +966-2-6206262 ext 111

Fax: +966-2-6204085

E-mail: [lcscrtl@moa.gov.sa](mailto:lcscrtl@moa.gov.sa)

[locust\\_jeddah@yahoo.com](mailto:locust_jeddah@yahoo.com)

[abuwadaa474@hotmail.com](mailto:abuwadaa474@hotmail.com)

**Algérie****M. Khaled Moumene**

Directeur général  
Institut National de la protection des végétaux  
(INPV)

B.P. 80 Avenue Hassen Badi

El Harrach, Alger

Tél : 00 213 550846383

Fax : 00 213 21 52 58 63

E-mail : [khal63@yahoo.com](mailto:khal63@yahoo.com)

**Mme Karima Boubekeur**

Secrétaire des Affaires étrangères  
Ambassade de la République algérienne  
démocratique et populaire  
Via Bortolomeo Eustachio, 12  
00161 Rome

Tél : 06 44202533/2546

E-mail : [bab.karima@hotmail.fr](mailto:bab.karima@hotmail.fr)

**Australie****Mr Chris Adriaansen**

Director  
Australian Plague Locust Commission (APLC)  
Australian Government Department  
of Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO Box 858

Canberra ACT 2601

Tel: +61 2 62725727

Mobile: +61 428264083

Fax : + 61 2 6272 5074

E-mail: [Chris.Adriaansen@daff.gov.au](mailto:Chris.Adriaansen@daff.gov.au)

**Burkina Faso****M. Laurent Couliati**

Conseiller en Agriculture  
Représentant Permanent Adjoint  
Ambassade du Burkina Faso en Italie

Tel : +39 3667045058

E-mail : [Couliati\\_Laurent@yahoo.fr](mailto:Couliati_Laurent@yahoo.fr)

**Cap-Vert****S.E. Mr. José Eduardo Dantas Ferreira Barbosa**

Ambassadeur  
Ambassade de la République du Cap-Vert  
Via Giosué Carducci 4 - Int. 3

00187 Rome

E-mail : [jeduardo.barbosa@fastwebnet.it](mailto:jeduardo.barbosa@fastwebnet.it)

[jeduardo.barbosa@gmail.com](mailto:jeduardo.barbosa@gmail.com)

**Ms Sonia Martins**

Ambassade de la République du Cap-Vert à  
Rome

Via Giosué Carducci 4 - Int. 3

00187 Rome

Cell: +39 333 1210450

E-mail: [sonia.martins@mirex.gov.cv](mailto:sonia.martins@mirex.gov.cv)

**DLCO-EA****Mr. Gaspar Mallya**

Director  
Desert Locust Control Organization  
for Eastern Africa

PO 4255

Addis Ababa

Ethiopia

Tel: +251 11646 1477

+251 116460284

E-mail: [gasparmallya@hotmail.com](mailto:gasparmallya@hotmail.com)

**Erythrée**

**Mr. Heruy Asghedom Weldemariam**  
Director General of the Agricultural Extension  
Department  
Ministry of Agriculture (MoA)  
P.O. Box 1048 – Asmara Eritrea  
Tel: (00291)-1-181480  
Fax: (00291)-1-181274  
E-mail : [asgedomheruy@gmail.com](mailto:asgedomheruy@gmail.com)

**M. Jean-Michel Vassal**

Entomologiste  
Responsable Equipe Acridologie  
Dep. Systèmes biologiques CIRAD  
Agropolis Avenue, TA-A106/D  
34398 Montpellier Cedex 5  
Tel: + 33 4 67 59 48 61  
Fax: +33 4 67 59 38 73  
E-mail: [Jean-Michel.Vassal@cirad.fr](mailto:Jean-Michel.Vassal@cirad.fr)

**Ethiopie**

**Mr. Fikre Markos Tesfay**  
Director, Animal and Plant Health Regulatory  
Directorate  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 62347 Addis Ababa, Ethiopia  
Tel: (00251 )-11- 6462417  
Fax : (00251)-11-6462311  
E-mail : [fikrem2001@yahoo.com](mailto:fikrem2001@yahoo.com)

**Ghana**

**Mr Nii Quaye-Kumah**  
Minister Counsellor  
Embassy of the Republic of Ghana  
Via Ostriana, 4  
00199 Rome  
Tel: +39 3890165333  
E-mail: [nii.quaye.Kumah@gmail.com](mailto:nii.quaye.Kumah@gmail.com)  
[fao@ghanaembassy.it](http://fao@ghanaembassy.it)

**Egypte**

**Mr. Ragab Mahmoud Bakri**  
Director-General of the General Department  
for Locusts & Agro-Aviation Affairs, MoA  
Dokki, Egypt  
Tel: 0020-2-37612183 (direct)  
0020-2-37488974  
Fax: 0020-2-374-93184  
E-mail: [Locust\\_egypt@yahoo.com](mailto:Locust_egypt@yahoo.com)

**Inde**

**Mr. Jagar Nath Thakur**  
Joint Director  
Locust Control  
Ministry for Agriculture India  
Faridabad - 121001  
Mobile: +919891904453  
Phone: + 91129411112  
Fax: +911292412125  
E-mail: [jn.thakur@nic.in](mailto:jn.thakur@nic.in)

**France**

**Mme. Agnès Poirier**  
Ministère des Affaires étrangères  
Rédactrice Elevage, risques sanitaires et  
phytosanitaires de la DGM/BPM/ALIM  
27 rue de la Convention CS 91533  
75732 PARIS Cedex 15  
Tél + 33 (0)1 43 17 60 73  
Fax : +33 143177394  
E-mail : [agnes.poirier@diplomatie.gouv.fr](mailto:agnes.poirier@diplomatie.gouv.fr)

**Iran**

**Mr. Mehdi Ghaemian**  
Head of Public and Common Pest  
Management  
Plant Protection Organization  
Ministry of Jihad Agriculture  
No. 2, Tabnak Ave.  
Evin, Tehran, I.R.Iran  
Postal Code: 19395  
P.O.Box: 4548 Pol-e-Rumi  
Phone: +98-(0)21-23091-400  
+98-(0)21-22403-198  
Fax: +98-(0)21-22403-197  
Cell: +98-(0)912-1028-930  
E-mail: [ghaemian@ppo.ir](mailto:ghaemian@ppo.ir)  
[Mehdi.ghaemian@gmail.com](mailto:Mehdi.ghaemian@gmail.com)

**M. Claude Peloquin**

Étudiant en Doctorat d'Etat  
CIRAD Département Systèmes biologiques  
Unité de recherche Bioagresseurs  
Équipe acridologie, TA-A106/D  
Campus international de Baillarguet  
34398 Montpellier Cedex 5  
Tel : + 1 520 642 6337  
E-mail : [cpeloq@email.arizona.edu](mailto:cpeloq@email.arizona.edu)

**Iraq**

**Ms Manar Harfoush**

Office Manager of Iraq's Permanent  
Representative to FAO  
Via della Fonte di fauna 5  
Roma  
Italy  
Tel: +39 0688920492  
E-mail: [Iraq.fao@gmail.com](mailto:Iraq.fao@gmail.com)

**IRLCO-CSA**

**Mr. Moses Mulomi Okhoba**

Director  
International Red Locust Control Organisation  
for central and Southern Africa IRLCO-CSA  
Box 240252, Ndola  
Zambia  
Tel: +260919584141  
Tel: +260212651251  
Fax: +260212650117  
E-mail: [Locust@zamnet.zm](mailto:Locust@zamnet.zm)  
[okhoba@yahoo.com](mailto:okhoba@yahoo.com)

**Kenya**

**Ms Jacinta Muthoni Ngwiri**

Alternate Permanent Representative of Kenya  
to FAO  
Embassy of the Republic of Kenya  
Viale Luca Gaurico, 205  
00143 Rome  
Tel: 06 8082714  
E-mail: [jacintamngwiri@yahoo.com](mailto:jacintamngwiri@yahoo.com)  
[mjngwiri@hotmail.com](mailto:mjngwiri@hotmail.com)

**Mr. Joseph Ngetich**

Deputy Director of Agriculture  
Plant Protection Services Division  
PO Box 30028-00100 Nairobi  
Tel : 0203505481; 0721221586  
E-mail: [ngetichj@ymail.com](mailto:ngetichj@ymail.com)

**Koweït**

**Ms Stella Pamela**

Officer of the Representation of Kuwait  
to FAO  
Via della fonte di fauna, 26  
Tel: 065754598  
Fax: 065754590  
E-mail: [mc8975@mclink.it](mailto:mc8975@mclink.it)

**Libye**

**Mr. Yousif Aboulahbas**

Head of Administrative Committee of the  
National Center for Desert Locust control  
Ministry of Agriculture and Livestock &  
Marine wealth  
P.O.Box: 4724, Sidi\_Elmasri,  
Tripoli, Libya  
Tel: +218-91-3831885  
Fax: +218-21-3619010  
Email: [blapc218@yahoo.co.uk](mailto:blapc218@yahoo.co.uk)

**Mr Khaled El Gadgoud**

Director  
Department of Desert Locust Control  
Locust and Agricultural Pest Control Centre  
Ministry of Agriculture  
B.O.Box: 78056  
Western Street  
Tripoli  
Tel: +218 91 3786232  
Tel: +218 92 7334876  
E-mail: [el\\_gadgoud@yahoo.co.uk](mailto:el_gadgoud@yahoo.co.uk)

**Mali**

**M. Sidibé Toumani**

Directeur Adjoint du Centre National de Lutte  
contre le Criquet pèlerin  
Gestionnaire de l'environnement Directeur  
Adjoint  
Centre National de lutte Contre le criquet  
Pèlerin  
Bamako, MALI  
BP E: 4281  
Tel: (223) 66716868  
Fax: (223) 20 22 01 84  
E-mail: [toumsidibe@yahoo.fr](mailto:toumsidibe@yahoo.fr)

**Mr. Bah Konipo**

Deuxième Conseiller  
Ambassade de la République du Mali  
Via Antonio Bosio, 2  
00161 Rome  
Phone: 06 44254068  
Fax: 06 44254029  
E-mail: [konipobah@yahoo.fr](mailto:konipobah@yahoo.fr)



**Maroc****M. Saïd Ghaout**

Directeur  
Centre national de lutte antiacridienne  
Ministère de l'intérieur  
BP 125  
36850 Inezgane, Maroc  
Tel: +212 528242330  
Fax: +212 528241496  
E-mail: [s.ghaout@gmail.com](mailto:s.ghaout@gmail.com)

**Mauritanie****M. Mohamed Abdallahi Ebbe Ould Babah**

Directeur Général  
Centre national de lutte antiacridienne  
Ministère du développement rural  
BP 665, Nouakchott  
Tel: +222 45292891  
Fax: +222 45259815  
E-mail: [maouldbabah@yahoo.fr](mailto:maouldbabah@yahoo.fr)

**M. Koutaro Ould Maeno**

Chercheur acridologue Post-Doctorat au  
Centre National de Lutte Antiacridienne  
CNLA Nouakchott, BP:665  
Tel number: +222 46187292  
Fax:+222 45259815  
Email: [otokomaeno@yahoo.co.jp](mailto:otokomaeno@yahoo.co.jp)

**Niger****M. Aboubacar Mohamadou**

Premier Conseiller Représentant Permanent  
Adjoint auprès de la FAO  
Via Antonio Baiamonti, 10  
00195 Rome  
Phone: 06 3720164  
Fax: 06 3729013  
E-Mail: [gnamji@yahoo.fr](mailto:gnamji@yahoo.fr)

**Pakistan****Mr. Azam Khan**

Deputy Director, Department of Plant  
Protection  
Head of Locust Division  
Government of Pakistan  
Karachi, Pakistan  
Tel: +9221 99248668  
Fax +9221 99248673  
E-mail [Plantprotection.gov@gmail.com](mailto:Plantprotection.gov@gmail.com)

**Mr. Ahmed Allauddin**

Section Officer  
National Food Security and Research  
Room #220, Block B  
Pak Secretariat,  
Islamabak  
Pakistan  
Tel: +92 51 9206009  
E-mail +7822854@gmail.com

**Sénégal****Mme Mariétou Diawara**

Directrice de la protection des Végétaux  
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement  
Rural  
Tel: +221 338340397  
+221 775296337  
Fax: +221 338342854  
E-mail: [dpv1@orange.sn](mailto:dpv1@orange.sn)

**Soudan****Mr. Mohamed Elfaky Elnor**

Alternate Permanent Representative  
Embassy of the Republic of the Sudan  
Via Panama,48  
00198 Rome  
Phone: 06 33222138 33221965  
Fax: 06 3340841  
E-mail:  
[permreproffice\\_sudanembassyrome@yahoo.it](mailto:permreproffice_sudanembassyrome@yahoo.it)

**Yémen****Mr. Abdullah Na'ami Al-Na'ami**

Third Secretary  
Embassy of the Republic of Yemen  
Via Antonio Bosio, 10  
00161 Rome  
Phone: 06 44231679 44233695  
Fax: 06 44234763  
E-Mail: [info@yemenembassy.it](mailto:info@yemenembassy.it) –  
[alnaami2050@yahoo.com](mailto:alnaami2050@yahoo.com)

**Mr. Fuad Mohamed Bahakim**

Director of Desert Locust Centre  
Ministry of Agriculture and Irrigation  
Sanaà, Shaoub, Zaid Street  
Yemen  
Tel: +9671228064 - +967777334426  
Fax: +9671250956  
E-mail [fuadbahakim@hotmail.com](mailto:fuadbahakim@hotmail.com)

**Ouganda**

**Mr. Mr Robert Sabiiti**

First Secretary

Embassy of the Republic of Uganda  
Viale Giulio Cesare 71 (Scala B int 9A, 9B)  
00192 Rome  
Phone: 06 3225220 3207232  
Fax: 06 3213688  
E-Mail: rsabiiti@yahoo.com

**USAID**

**Mr Yeneneh Belayneh**

Senior Technical Advisor and Program  
Manager  
USAID/DCHA/OFDA  
717 H.ST.NW, suite # 801  
Washington, D.C. 20006, USA  
Tel: +1 202 254-0226  
E-mail: [ybelayneh@usaid.gov](mailto:ybelayneh@usaid.gov)

**COMMISSIONS DE LA FAO**  
**CLCPRO**

**M. Thami Benhalima**

Secrétaire exécutif de la Commission de lutte  
contre le Criquet pèlerin en Région  
occidentale - Coordonnateur du Programme  
EMPRES en Région occidentale  
30, Rue Asselah Hocine  
B.P. 270 Alger  
16000 Alger Gare, Algérie  
Tel: +212 661754767  
E-mail: [Thami.Benhalima@fao.org](mailto:Thami.Benhalima@fao.org)  
[thami.benhalima1@gmail.com](mailto:thami.benhalima1@gmail.com)

**M. Dominique Menon**

Agronome  
Plant Production and Protection Division  
Room B796  
Tel: +39 06 570 55289  
E-mail: [Dominique.Menon@fao.org](mailto:Dominique.Menon@fao.org)

**CRC**

**Mr. Mamoon Al Alawi**

Secretary of the Commission for Controlling  
the Desert Locust in the Central Region  
Near East Regional Office  
11, El Eslah El Zerai St.  
P.O. Box: 2223 Dokki  
Cairo, Egypt  
Tel: +20-233316018 (direct)  
Mobile: +20-1006697824  
Fax: +20-237616804 or 749581  
E-mail: [mamoon.alalawi@fao.org](mailto:mamoon.alalawi@fao.org)

**Mr. Munir Butrous**

Former Secretary of CRC  
Tel: +249922334444  
E-mail: [munir.butrous@gmail.com](mailto:munir.butrous@gmail.com)

**SIEGE DE LA FAO**

**AG**

**Mr Modibo Traoré**

Assistant Director-General  
Agriculture and Consumer Protection  
Department, Room B632  
Tel: +39 06 57054523  
E-mail: [Modibo.Traore@fao.org](mailto:Modibo.Traore@fao.org)

**AGP**

**Ms Annie Monard**

Senior Officer, Team Leader  
Locusts and transboundary plant pests  
and diseases  
Plant Production and Protection Division  
Room B-747  
Tel: +39 06 57053311  
E-mail: [Annie.Monard@fao.org](mailto:Annie.Monard@fao.org)

**Mr Keith Cressman**

Senior Officer (Locust Forecasting)  
Desert Locust Information Service  
Plant Production and Protection Division  
Room C-796  
Tel: +39 06 57052404  
Fax: +39 06 57055271  
E-mail: [Keith.Cressman@fao.org](mailto:Keith.Cressman@fao.org)

**Ms Marion Chiris**

Locust Programme Officer  
Plant Production and Protection Division  
Room B-749bis  
Tel: +39 06 57054525  
E-mail: [Marion.Chiris@fao.org](mailto:Marion.Chiris@fao.org)

**M. Mohamed Lemine Ould Ahmedou**  
Fonctionnaire Acridologue  
Plant Production and Protection Division  
Room B746  
Tel: +39 06 57053789  
E-mail: [Lemine.OuldAhmedou@fao.org](mailto:Lemine.OuldAhmedou@fao.org)

**Mr. Winfred Hammond**  
Senior Entomologist,  
Transboundary Plant Pests  
Plant Production and Protection Division  
Room B751  
Tel: +39 06 57054588  
E-mail: [Winfred.Hammond@fao.org](mailto:Winfred.Hammond@fao.org)

**Mr. Mohamed Ammati**  
Environmental/Pesticide Management Officer  
Plant Production and Protection Division  
Room B752  
Tel: +39 06 57053985  
E-mail: [Mohamed.Ammati@fao.org](mailto:Mohamed.Ammati@fao.org)

**Mr Clive Elliott**  
Consultant  
Blue Barn House  
South Leigh OX29 6XH  
Oxford OX2 7NB, United Kingdom  
Tel: +44 1865514852  
E-mail: [Clive@elliottmail.com](mailto:Clive@elliottmail.com)

**M. Denis Fadda**  
Consultant international juriste  
Professeur des universités  
Administrateur de l'Université Senghor  
Président de l'Académie des Sciences d'Outre-  
Mer  
7, rue Malcousinat - 82000 - Montauban -  
France  
Tel : +33 6 21 3710 78/+39 334 90 76 538  
E-mail : [denis.fadda@yahoo.fr](mailto:denis.fadda@yahoo.fr)

**Ms Agnès Deshormes**  
Consultante internationale spécialiste des  
questions de gouvernance et de développement  
rural  
Tel : +33 687273019  
E-mail : [agnesdeshormes@yahoo.com](mailto:agnesdeshormes@yahoo.com)

## **Annexe II. Ordre du jour adopté**

### **Ouverture de la quarantième session**

1. Déclaration liminaire
2. Élection du Président, du Vice-Président et des membres du Comité de rédaction
3. Adoption de l'ordre du jour

### **Session 1: Évolution de la situation relative au criquet pèlerin**

4. Vue d'ensemble de la situation acridienne de mars 2009 à mai 2012
5. Perspectives jusqu'à l'hiver 2012/2013

### **Session 2: Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin et les commissions régionales**

6. Historique et évolution
7. Activités des commissions régionales : 2009- 2012
8. Impact des commissions et du programme EMPRES sur le développement des capacités nationales et sur l'amélioration de la gestion du criquet pèlerin
9. Orientations futures et améliorations à apporter dans une perspective de durabilité

### **Session 3: Activités du Comité de lutte contre le criquet pèlerin**

10. Mise en œuvre des recommandations de la 39<sup>e</sup> session
11. Fonds fiduciaire international 9161: contributions et dépenses sur la période 2008-2011 et Plan de travail 2012-2014

### **Clôture de la quarantième session**

12. Questions diverses
13. Adoption du projet de rapport
14. Prochaine session

### **Annexe III. Vue d'ensemble de la situation relative au Criquet pèlerin de mars 2009 à mai 2012**

#### **I. Résumé**

Sept résurgences du Criquet pèlerin se sont développées entre mars 2009 et mai 2012. Trois d'entre elles ont eu lieu dans la Région occidentale, en Mauritanie (octobre-décembre 2009, octobre-mai 2010/11) et le long de la frontière algéro-libyenne (février-mai 2012), trois autres dans la Région centrale, au Yémen et dans le nord de la Somalie (mars-juin 2009) et au Soudan (octobre-mai 2010/11), et la dernière en Asie du sud-ouest, le long de la frontière indo-pakistanaise (octobre-novembre 2010). De petits essaims se sont formés dans toutes les zones de résurgence, sauf en Mauritanie, en 2009. Bien que ces résurgences ne se soient pas développées davantage grâce aux opérations de lutte et aux faibles pluies, quelques essaims se sont échappés du nord du Soudan vers l'Arabie saoudite (novembre 2010) et l'Égypte (janvier 2011), et des groupes d'ailés se sont déplacés de l'Algérie et de la Libye vers le Niger (juin 2012). L'insécurité a entravé les opérations de prospection et de lutte en Algérie et en Libye en 2012. Un total de 350 000 ha a été traité au cours de la période précitée, principalement en Arabie saoudite, Mauritanie, Algérie, Soudan, Pakistan et Libye. Globalement, l'activité acridienne fut la plus importante entre l'automne 2010 et le printemps 2011, et durant le printemps 2012. Aucune reproduction significative n'a eu lieu au cours de l'hiver 2010 ni de l'été 2011.

#### **II. Région occidentale**

Printemps 2009. Des ailés solitaires épars étaient présents dans des parties du nord-ouest de la Mauritanie (mars), dans la partie septentrionale du Sahara occidental (mars-juillet), au sud des monts Atlas au Maroc (mars-juillet) et dans le Sahara central, en Algérie (mars-juillet). Une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le nord-ouest de la Mauritanie (mars), le nord du Sahara occidental (juillet), la vallée du Draa au Maroc (mai-juin) et le centre de l'Algérie (avril-mai). Quelques petits groupes d'ailés solitaires et *transiens* se sont formés au Maroc en mars et en juin. Des opérations de lutte terrestre ont été entreprises au Maroc (1 858 ha, mars-juillet) et en Algérie (2 640 ha, avril-mai).

Été - Automne 2009. En Mauritanie, une reproduction à petite échelle a commencé dans le nord-ouest en juin et dans le sud en juillet, et s'est poursuivie jusqu'en octobre. Les effectifs acridiens ont augmenté en septembre et des opérations de lutte ont été entreprises. À la fin du mois, une résurgence s'est développée dans l'ouest de la Mauritanie, où des ailés sont arrivés en provenance des aires de reproduction estivale et une deuxième génération de reproduction a conduit à la formation de groupes et bandes larvaires en octobre. Quelques ailés se sont déplacés dans les zones adjacentes du Sahara occidental. Les opérations de lutte (13 907 ha), les faibles précipitations et un déplacement au nord d'ailés épars vers le Sahara occidental et le Maroc ont mis fin à la résurgence en décembre. Les prospections n'ont pas pu être réalisées pendant l'été au Mali et au Niger en raison de l'insécurité mais des ailés épars ont été observés dans l'extrême sud de l'Algérie en juillet et août, ainsi que dans les plaines du Tamesna, au Niger, dans le centre du Mali et au Tchad en octobre. En Algérie, une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le Sahara central en novembre et décembre, donnant naissance à des larves *transiens* et des ailés solitaires (240 ha traités). Au Niger, de petits groupes de larves et d'ailés immatures étaient présents au Tamesna en décembre (1 605 ha traités).

Hiver 2009 au printemps 2010. Une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le nord-ouest de la Mauritanie de décembre à février mais les effectifs acridiens sont restés faibles et aucune opération de lutte ne fut nécessaire. En Afrique du nord-ouest, une reproduction à petite échelle a eu lieu en mars et avril dans la vallée du Draa, au Maroc, dans le centre et le sud de l'Algérie ainsi que dans l'ouest de la Libye, donnant naissance à des populations solitaires et *transiens*, dont certaines ont formé de petits

groupes. Des opérations de lutte ont été effectuées au Maroc (1 798 ha, mai-juin), en Algérie (878 ha, mai-juillet) et en Libye (40 ha, mai).

Été 2010. De bonnes pluies sont tombées sur l'ensemble des aires de reproduction estivale dans le nord du Sahel de juillet à mi-septembre. Une reproduction à petite échelle a eu lieu en août dans le sud-est de la Mauritanie et le nord du Mali, ainsi qu'en septembre et octobre dans l'ouest et le nord-ouest de la Mauritanie, sur les plaines du Tamesna au Niger et dans le nord-est du Tchad. Au Niger, les criquets se sont concentrés et ont formé quelques petits groupes en octobre avec le dessèchement de la végétation dans le Tamesna. Au Mali, des ailés immatures ont formé des groupes dans le nord du pays en novembre.

De l'automne 2010 au printemps 2011. La reproduction s'est poursuivie dans le nord-ouest de la Mauritanie pendant huit mois, entraînant le développement d'une résurgence, au cours de laquelle les larves et les ailés se sont concentrés et ont formé des groupes jusqu'à fin mai. Certains ailés se sont déplacés vers le nord de la Mauritanie fin novembre et y ont persisté jusqu'en mai. Des ailés se sont aussi déplacés début décembre vers la partie méridionale du Sahara occidental au Maroc et y ont pondu. Davantage de pontes ont été déposées de janvier à mars par des groupes d'ailés et deux petits essaims (mars), donnant lieu à des groupes larvaires en avril. Des groupes d'ailés, immatures et matures, sont apparus dans le nord-est du Sahara occidental fin mai. Les opérations de lutte (64 454 ha) effectuées en Mauritanie au cours des huit mois ont permis d'éviter formation et migration d'essaims à grande échelle. En Algérie, des ailés en faibles effectifs étaient présents dans des parties du centre et du sud du Sahara d'octobre à avril. Des opérations de lutte (410 ha) ont été effectuées en décembre contre des ailés épars dans le sud. En février, des adultes se sont concentrés et ont formé des groupes dans des parties du centre du Sahara, où une reproduction à petite échelle a donné naissance à des groupes larvaires en avril et à quelques bandes en mai. Au Maroc, des ailés épars étaient présents le long du versant méridional des monts Atlas de janvier à mai. Suite aux opérations de lutte au Maroc (7 039 ha, janvier-août) et en Algérie (1 224 ha, février-août), les effectifs acridiens ont diminué début septembre. Dans le nord du Mali, une reproduction à petite échelle a eu lieu en décembre et des opérations de lutte (850 ha) ont été réalisées contre des larves *transiens* et des groupes d'adultes. Au Niger, des ailés isolés étaient présents dans les montagnes de l'Aïr en février et mai, et dans les plaines du Tamesna en mars.

Été-Automne 2011. Bien que bonnes pluies soient tombées dans le nord du Sahel de juin à septembre, seule une reproduction limitée a eu lieu au Mali (septembre), en Mauritanie (septembre-octobre), au Niger (septembre et novembre) et peut-être au Tchad (octobre). Dans le nord du Mali, des nomades ont d'abord signalé des ailés solitaires épars en juin puis des ailés isolés, immatures et matures, étaient présents en août et une reproduction à petite échelle a eu lieu en septembre, entraînant la formation, en octobre, de petits groupes d'ailés immatures solitaires et *transiens* (1 200 ha traités). Au Niger, des ailés épars, immatures et matures, ont été observés dans les plaines du Tamesna en juin, quelques ailés étaient en accouplement en juillet, des larves et des ailés isolés étaient présents en août, une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le Tamesna et dans le sud-est du pays en septembre et des ailés épars étaient présents dans le sud du Tamesna en octobre. Une reproduction à petite échelle a eu lieu en novembre dans des parties du Tamesna (95 ha traités), les montagnes de l'Aïr ainsi que dans l'ouest du désert du Ténéré, et des larves isolées étaient présentes en décembre et janvier. En Mauritanie, des adultes isolés étaient présents de juillet à septembre. Une reproduction à petite échelle a eu lieu en septembre et octobre (60 ha traités) mais les effectifs acridiens sont restés faibles. Les criquets se sont déplacés du sud vers le nord-ouest en octobre et novembre. Les effectifs acridiens ont diminué en décembre. Au Tchad, des ailés isolés, immatures et matures, étaient présents en octobre et une reproduction localisée a pu avoir lieu; des ailés isolés ont persisté en novembre.

Hiver/printemps 2012. Début janvier, de petites taches de larves *transiens* et grégaires, de stades intermédiaires, ont été signalées dans le sud-ouest de la Libye, près de Ghat. Les infestations provenaient d'une reproduction locale qui avait eu lieu après des pluies exceptionnellement bonnes début octobre. Avec la concentration des larves et des ailés début février, le nombre et la densité des infestations ont augmenté, les ailés se sont déplacés dans le sud-est de l'Algérie et une résurgence s'est

développée. Des pontes ont eu lieu en mars, suivies par des éclosions et la formation de bandes larvaires en avril puis d'essaims mi-mai. Les capacités du programme antiacridien national de la Lybie à réaliser des prospections de routine et réagir à des résurgences ont été très affaiblies par les événements de 2011. L'accès aux zones potentiellement infestées le long des deux côtés de la frontière par les équipes nationales de prospection et de lutte a été sévèrement réduit en raison de l'insécurité. L'Algérie et la Libye ont traité respectivement 41 664 ha et 21 400 ha de janvier à mai. Au cours de la seconde quinzaine de mai, des groupes d'ailés immatures se sont déplacés de la zone de résurgence au sud de l'Algérie, atteignant Arlit, dans le nord du Niger, le 30 mai. Les effectifs acridiens ont décliné en Algérie et en Libye avec l'apparition de groupes supplémentaires dans le nord du Niger début juin (Tamesna, montagnes de l'Aïr, plateau du Djado).

### III. Région centrale

Printemps 2009. Deux résurgences se sont développées en mars, une sur la côte méridionale du Yémen à l'intérieur d'une zone d'environ 1 000 km<sup>2</sup>, et l'autre sur la côte nord-ouest de la Somalie, à l'intérieur d'une zone d'environ 2 000 km<sup>2</sup>. De nombreuses petites bandes larvaires et quelques petits essaims se sont formés dans ces deux pays de mars à mai et des essaims se sont déplacés dans l'intérieur des deux pays en avril ainsi que vers Djibouti et l'est de l'Éthiopie. En mai, de petites bandes larvaires se sont formées sur la bordure du Croissant Vide, au Yémen. En juin, des essaims se sont déplacés vers l'Est traversant le nord de la Somalie et vers l'Ouest dans l'est et le nord de l'Éthiopie, où ils ont persisté jusqu'en août. Au Yémen, les infestations d'ailés ont diminué en juin. Des opérations de lutte ont été réalisées en Somalie (1 874 ha) et en Éthiopie (3 064 ha), incluant des traitements aériens et l'utilisation de Green Muscle™, ainsi qu'au Yémen (6 015 ha). En Arabie saoudite, de petites bandes larvaires ont été traitées (269 ha) sur la côte de la mer Rouge d'avril à mai.

Été 2009. Une reproduction à petite échelle a commencé en juin dans l'intérieur du Soudan, où de bonnes pluies sont tombées tout au long de l'été mais les effectifs acridiens sont restés faibles.

Hiver 2009/10. Des ailés en faibles effectifs sont apparus sur la côte de la mer Rouge au Soudan en novembre et sur la côte nord-ouest de la Somalie en décembre. Une reproduction à petite échelle a eu lieu en Arabie saoudite et, dans une moindre mesure, en Égypte, au Soudan et en Érythrée. En Arabie saoudite, des opérations de lutte (3 526 ha) ont été réalisées contre de petits groupes larvaires et des bandes qui s'étaient formées sur une zone de la côte de la mer Rouge de mars à juin, ainsi que contre des bandes larvaires qui s'étaient formées dans l'intérieur du pays en juin.

Printemps 2010. En avril, une reproduction à petite échelle a eu lieu sur quelques sites de la côte méridionale du Yémen et dans le nord-est d'Oman, où des larves se sont concentrées et ont formé de petits groupes en mai. Il n'a pas été nécessaire d'entreprendre des opérations de lutte. Des ailés isolés ont été observés dans l'est de l'Éthiopie en mai. Des fortes pluies, associées au cyclone Phet, sont tombées dans le nord d'Oman les 3 et 4 juin.

Été 2010. Des adultes épars sont apparus en juin le long du fleuve Nil dans le nord du Soudan, dans le sud de l'Égypte, dans l'intérieur du Yémen et dans le nord d'Oman. De bonnes pluies sont tombées dans les aires de reproduction estivale de l'intérieur du Soudan et du Yémen, ainsi que dans l'ouest de l'Érythrée en juillet et août. Une reproduction locale a eu lieu en juillet dans l'est de l'Éthiopie et en septembre dans le désert de Baiyuda, le nord du Soudan et sur le plateau, dans le nord de la Somalie. Une résurgence s'est développée dans le nord du Soudan fin octobre avec la formation, qui s'est poursuivie jusqu'à mi-décembre, de petites bandes larvaires et de groupes d'ailés, y compris un essaim mature. Les opérations de lutte ont concerné 10 378 ha.

Hiver 2010/Printemps 2011. De mi-novembre à mi-décembre, des groupes et de petits essaims d'ailés immatures et matures se sont déplacés des zones de résurgence de l'intérieur du Soudan vers les plaines côtières de la mer Rouge ainsi que dans les zones sub-côtières du nord-est et y ont pondu. Les éclosions et la formation de bandes ont eu lieu de mi-décembre à février. Des groupes d'ailés et de

petits essaims ont pondu dans le nord-est et sur la côte centrale en février, donnant naissance à des bandes larvaires en mars et avril. En Arabie saoudite, au moins un groupe d'ailés immatures a traversé la mer Rouge depuis le Soudan vers les plaines côtières septentrionales fin novembre et s'est probablement dispersé sur la côte centrale, où des groupes d'adultes ont pondu. Deux générations de reproduction ont eu lieu jusqu'à début juin, entraînant la formation d'un nombre croissant de bandes larvaires ainsi que de groupes d'ailés et de quelques essaims. Des opérations de lutte terrestre et aérienne ont été réalisées de décembre à mars (25 715 ha). Des groupes d'ailés et quelques petits essaims ont pondu sur la côte de la mer Rouge, dans le sud-est de l'Égypte, de mi-janvier à mi-février, les éclosions ont eu lieu de la dernière semaine de janvier à début mars, les larves ont formé des bandes et les ailés immatures des groupes jusqu'à mi-avril (5 288 ha traités). Par la suite, les infestations ont diminué sur la côte de la mer Rouge avec le déplacement des ailés dans l'intérieur des terres vers le lac Nasser, où ils se sont dispersés. En Érythrée, une reproduction à petite échelle a eu lieu sur la côte de la mer Rouge en janvier et février et quelques petits groupes larvaires se sont formés avec le dessèchement de la végétation (920 ha traités). Au Yémen, une reproduction à petite échelle a eu lieu sur la côte de la mer Rouge en octobre et novembre, entraînant la formation de petits groupes et bandes larvaires en décembre (1 450 ha traités). Une reproduction à petite échelle a eu lieu à nouveau en janvier. Dans le nord d'Oman, les équipes ont traité 8 ha d'ailés *transiens* en novembre et des ailés épars étaient présents sur la côte septentrionale en mars.

Été 2011. Bien que de bonnes pluies soient tombées dans les aires de reproduction estivale de l'intérieur du Soudan en juillet et août, seuls des ailés, immatures et matures, en faibles effectifs étaient présents de juin à octobre et aucune reproduction n'a été détectée.

De l'automne 2011 au printemps 2012. Quelques ailés isolés en provenance des aires de reproduction estivale de l'intérieur du Soudan sont apparus de novembre à mars sur la côte de la mer Rouge dans le delta du Tokar et, en décembre, dans les plaines côtières centrales d'Érythrée. Des ailés épars étaient présents dans les zones sub-côtières du nord-est en janvier. En Arabie saoudite, une reproduction à petite échelle a eu lieu en novembre sur la côte centrale de la mer Rouge et des ailés en faibles effectifs étaient présents en décembre et janvier. Au Yémen, des ailés épars ont été observés sur les plaines côtières septentrionales de la mer Rouge en décembre. Des conditions généralement sèches ont prévalu au cours de l'hiver. Dans le nord d'Oman, une reproduction locale a eu lieu en février et des ailés immatures étaient présents en mars. Une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le centre d'Oman en mars et avril, entraînant la formation de petits groupes larvaires en mai.

#### **IV. Région de l'Asie du sud-ouest**

Printemps 2009. Une reproduction à petite échelle a eu lieu en avril dans l'ouest du Pakistan (10 ha traités) et le sud-est de l'Iran, et des groupes larvaires ont été traités (5 500 ha) en mai et juin en Iran.

Été 2009. Seuls des criquets en faibles effectifs étaient présents le long des deux côtés frontière indo-pakistanaise en raison de la faiblesse des pluies de mousson.

Printemps 2010. Des ailés isolés étaient présent dans l'ouest du Pakistan de février à avril mais la reproduction n'a pas eu lieu en raison de la sécheresse. De fortes pluies associées au cyclone Phet sont tombées dans les zones côtières du sud-est de l'Iran et de l'ouest du Pakistan les 4 et 5 juin, atteignant les aires de reproduction estivale le long de la frontière indo-pakistanaise les 6 et 7 juin.

Été 2010. Des adultes épars sont apparus fin juin dans le désert du Cholistan, au Pakistan. Une reproduction a eu lieu de juillet à septembre suite aux bonnes pluies de mousson tombées le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise. Une résurgence s'est développée début octobre quand les effectifs acridiens ont soudainement augmenté suite à la deuxième génération d'éclosions qui a donné entraîné l'apparition de groupes et bandes larvaires dans les deux pays. Plusieurs essaims immatures ont également été observés le long de la frontière. Des opérations de lutte ont été réalisées de

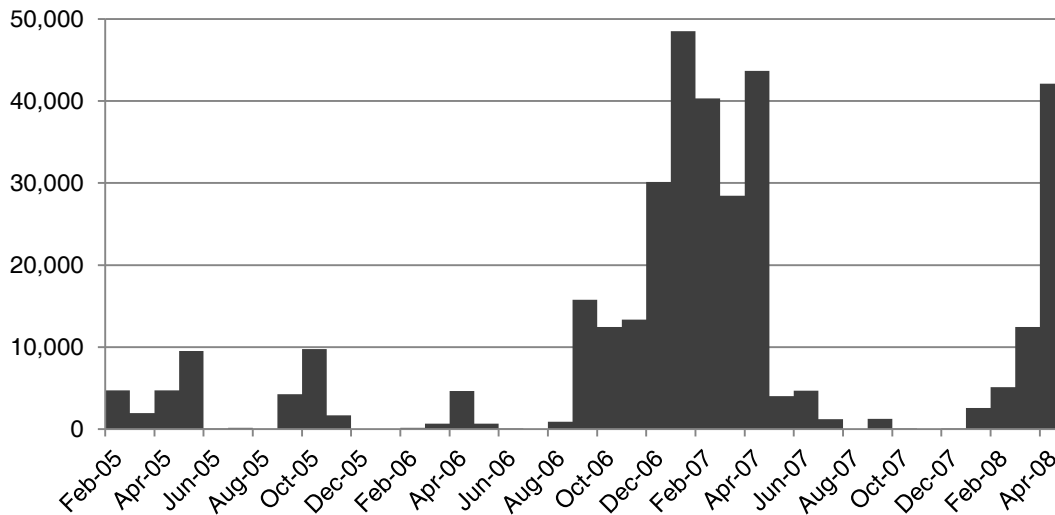


septembre à novembre au Pakistan (14 204 ha) et en Inde (4 700 ha); aucun criquet n'a été observé après décembre.

Printemps 2011. Des ailés immatures et matures en faibles effectifs étaient présents sur quelques zones de la côte de et l'intérieur du Baloutchistan, dans l'ouest du Pakistan. En avril, une reproduction à petite échelle a eu lieu dans l'intérieur du sud-est de l'Iran et au Baloutchistan, au Pakistan. Des groupes de larves et d'ailés solitaires et *transiens*, ainsi que quelques bandes larvaires se sont formés en mai dans le nord du Baloutchistan. En juin, un petit essaim est apparu dans le sud-est de l'Iran tandis que des larves et des ailés continuaient à former des groupes dans le nord du Baloutchistan. Les effectifs acridiens ont décliné début juillet suite aux opérations de lutte en Iran (6 703 ha) et au Pakistan (8 771 ha) et aux déplacements limités vers les aires de reproduction estivale le long de la frontière indo-pakistanaise.

Été 2011. Des adultes solitaires sont apparus fin juin près de la frontière indienne dans le Cholistan, au Pakistan, probablement en provenance des aires de reproduction printanière du Baloutchistan. Des ailés en faibles effectifs étaient présents de juin à octobre le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise et une génération de reproduction limitée a eu lieu.

Printemps 2012. Des adultes solitaires isolés étaient présents sur quelques sites de la côte du Baloutchistan de fin janvier à mars, et des ailés épars étaient présents dans le nord de l'intérieur en avril.



Nombre d'hectares traités par les équipes nationales de lutte des pays touchés par le Criquet pèlerin de mars 2009 à mai 2012.

## **Annexe IV. Résurgence majeure du Criquet pèlerin 2012 en Région occidentale: plan d'action pour le Niger, le Mali et le Tchad en juillet-août 2012**

### **Introduction**

La situation acridienne qui prévaut en juin 2012, caractérisée par l'arrivée dans le nord du Niger et du Mali de groupes et de petits essaims du Criquet pèlerin issus de la résurgence qui s'est développée en Libye et en Algérie, constitue un danger potentiel pour la Région occidentale et un risque immédiat pour les ressources agropastorales de ces pays, ainsi que du Tchad.

C'est pourquoi, en marge de la 40<sup>e</sup> session du DLCC, un groupe d'experts a été constitué pour discuter et proposer un plan d'action pour les mois de juillet et août 2012 afin de réaliser un état des lieux de la situation et permettre que soient rapidement entreprises les opérations de lutte nécessaires pour briser la dynamique des populations acridiennes et éviter qu'une éventuelle deuxième génération de grande ampleur ne se développe.

Ce plan d'action, d'un montant total de 2 515 300 USD, prévoit la mobilisation rapide d'un dispositif de prospection et de lutte dans les trois pays précités comme suit.

### **1. NIGER**

#### **1.1. Dispositif de prospection et de lutte**

- 14 équipes de prospection composées chacune d'un véhicule de prospection et d'un véhicule de transport de la logistique (dans le nord : Aïr et Tamesna)
- 14 équipes de traitement composées chacune de deux véhicules de traitement
- 2 équipes de suivi environnemental (dans le nord : Aïr et Tamesna)
- 2 équipes de coordination
- 2 équipes de ravitaillement
- 2 équipes de logistique
- 2 équipes de maintenance
- 1 dispositif aérien pour la prospection et la lutte.

#### **1.2. Pesticides**

Les besoins en pesticide UBV sont estimés à 50 000 litres. L'Algérie est disposée à fournir cette quantité. Une requête officielle sera aussi adressée au Maroc. En outre un coût forfaitaire de 320 000 USD est prévu pour le transport aérien de ces pesticides.

#### **1.3. Equipements/Matériel**

- Matériel de protection individuelle: 100 kits
- Matériel scientifique : 20 Kits
- Matériel de communication : 11 Emetteurs-récepteurs (E/R) et 5 téléphones Thuraya
- Location de 10 véhicules

#### **1.4. Assistance technique**

Deux Consultants internationaux (1 personne/2mois)

## **2. MALI**

### **2.1. Dispositif de prospection et de lutte**

- 10 équipes de prospection légères composées chacune d'un véhicule et déployées sur l'axe Douentza (Région de Mopti) - Nara (Région de Koulikoro).
- 4 équipes de traitement composées chacune de 2 véhicules équipés de pulvérisateurs. Elles seront positionnées dans les villes les plus proches des zones de prospection pour des interventions rapides.
- 2 équipes de suivi environnemental pour assurer le suivi sanitaire des applicateurs de pesticides et évaluer la qualité des traitements ainsi que l'impact de l'utilisation des pesticides sur l'environnement.
- 2 équipes de coordination qui assureront la liaison entre les équipes de terrain et le Poste de commandement (PC) au niveau central.
- 2 équipes de logistique et de maintenance pour gérer les aspects logistiques.

### **2.2. Pesticides**

Les besoins en pesticide UBV sont estimés à 25 000 litres. L'Algérie comme le Maroc sont disposés à fournir cette quantité. En outre un coût forfaitaire de 175 000 USD est prévu pour le transport aérien.

### **2.3. Equipements/Matériel**

- Matériel de protection individuelle: 100 kits
- Matériel scientifique (anémomètre, psychomètre, compteur à main) : 20 kits
- Matériel de campement : 50 kits
- Matériel de collecte et de communication : 12 eLocust2 (seront fournis par la FAO), 5 téléphones Thuraya, 10 Emetteurs-récepteurs (E/R)
- Location de 5 véhicules.

### **2.4. Assistance technique**

Un Consultant international (1 personne/2 mois)

## **3. TCHAD**

### **3.1. Dispositif de prospection et de lutte**

- 7 équipes de prospection composées chacune de 2 véhicules (3 dans le Kanem et 4 dans le Batha - Fada, Salal, Kalait)
- 3 équipes de traitement composées chacune de 2 véhicules équipés de pulvérisateurs et positionnées dans les bases d'appui pour assurer des interventions rapides
- 1 équipe de suivi environnemental
- 1 équipe de coordination
- 1 équipe de logistique et de maintenance.

### 3.2. Pesticides

Les besoins en pesticide UBV sont estimés à 16 000 litres. L'Algérie est disposée à fournir cette quantité. En outre un coût forfaitaire de 175 000 USD est prévu pour le transport aérien.

### 3.3. Assistance technique

Consultant international (1 personne/2 mois)

**Tableau 1.- Besoins du Niger pour les mois de juillet et août 2012**

Intrants	Coût 2 mois par unité (USD)	Besoins (Nb équipes/unités)	Coût USD
<u>Équipes dispositif terrestre</u>			
prospection	27 300	14	382 200
traitement	27 300	14	382 200
suité environnement	7 000	2	14 000
coordination	5 675	2	11 350
logistique	5 675	2	11 350
maintenance	5 675	2	11 350
ravitaillement	5 675	2	11 350
<b>Sous-total équipes disp. terrestre</b>			<b>823 800</b>
<u>Dispositif aérien</u>			
prospection/lutte (forfait)	200 000	1	200 000
Avgas			22 000
<b>Sous-total dispositif aérien</b>			<b>222 000</b>
<u>Pesticides</u>			
Quantité (50,000 L)			Don Algérie ou Maroc
Transport aérien (forfait)	320 000		320 000
<b>Sous-total pesticides</b>			<b>320 000</b>
<u>Matériel</u>			
protection	150	100	15 000
scientifique	250	20	5 000
communication (Radio E/R)	5 500	11	60 500
communication (Thuraya)	1 000	5	5 000
véhicules (forfait location)	12 000	10	120 000
<b>Sous-total matériel</b>			<b>205 500</b>
<u>Assistance technique</u>			
Consultant international	30 000	2	60 000
<b>Sous-total assistance technique</b>			<b>60 000</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>1 631 300</b>

**Tableau 2.- Besoins du Mali pour les mois de juillet et août 2012**

Intrants	Coût 2 mois par unité (USD)	Besoins (Nb équipes/unités)	Coût USD
<u>Équipes dispositif terrestre</u>			
prospection	8 000	10	80 000
traitement	8 000	4	32 000
suiwi environnement	13 000	2	26 000
coordination	6 000	2	12 000
logistique	8 000	2	16 000
<b>Sous-total équipes disp. terrestre</b>			<b>166 000</b>
<u>Pesticides</u>			
Quantité (25,000 L)			Don Algérie ou Maroc
Transport aérien (forfait triangulation)			175 000
<b>Sous-total pesticides</b>			<b>175 000</b>
<u>Matériel</u>			
protection	150	100	15 000
scientifique	250	20	5 000
campement	600	50	30 000
communication (Radio E/R)	5 500	10	55 000
communication (Thuraya)	1 000	5	5 000
véhicules (forfait location)	12 000	5	60 000
<b>Sous-total matériel</b>			<b>170 000</b>
<u>Assistance technique</u>			
Consultant International	30 000	1	30 000
<b>Sous-total assistance technique</b>			<b>30 000</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>541 000</b>

**Tableau 3.- Besoins du Tchad pour les mois de juillet et août 2012**

Intrants	Coût 2 mois par unité (USD)	Besoins (Nb équipes/unités)	Coût USD
<u>Équipes</u>			
prospection	12 000	7	84 000
traitement	12 000	3	36 000
suiwi environnement	6 000	1	6 000
coordination	6 000	1	6 000
logistique	6 000	1	6 000
<b>Sous-total équipes</b>			<b>138 000</b>
<u>Pesticides</u>			
Quantité (16,000 L)			Don Algérie ou Maroc
Transport aérien (forfait triangulation)			175 000
<b>Sous-total pesticides</b>			<b>175 000</b>
<u>Assistance technique</u>			
Consultant international	15 000	2	30 000
<b>Sous-total assistance technique</b>			<b>30 000</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>343 000</b>

## Annexe V. Système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du criquet pèlerin

**1. Objectifs de l'étude.** L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) ont commissionné une étude ayant pour objectif d'« améliorer les rôles et responsabilités des Commissions de lutte contre le Criquet pèlerin, créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, et de préparer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre ce ravageur ». L'étude a été partagée entre deux consultants, l'un s'occupant des aspects institutionnels et l'autre des aspects de financement. Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'étude portant sur les aspects de financement.

**2. Système actuel de financement.** Le système de financement actuel n'est pas explicitement aligné sur la dynamique d'évolution du Criquet pèlerin, mais distingue essentiellement deux phases : une situation de routine, qui correspond à la période de rémission, et une situation de crise, qui comprend à la fois les périodes de résurgence, de recrudescence et d'invasion. Ce système est fondé sur une grande diversité des sources de financement, ce qui entraîne une multiplication des comptes et rend difficile une vision globale de l'ensemble des ressources disponibles et des montants dépensés au niveau d'une région. En outre, la prévisibilité des ressources est très limitée, ce qui affecte la programmation tant par les Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) que par les Commissions régionales.

**3. Situation de routine.** Les projets finançant le Programme EMPRES<sup>1</sup> de la FAO et les autres apports des bailleurs de fonds ont contribué à mettre en place des dispositifs de lutte antiacridienne durables. Cependant, les variations d'une année à l'autre du niveau des ressources financières allouées aux UNLA et aux Commissions régionales de lutte antiacridienne (à travers les contributions des Etats membres) rendent difficile le développement régulier de programmes de prévention qui prennent en compte l'ensemble des besoins. Cette irrégularité des financements est le reflet d'un manque réel de ressources dans les pays les plus démunis et de la difficulté de faire des arbitrages budgétaires au profit d'activités de prévention aux effets invisibles. Dans ces pays, des ressources complémentaires sont nécessaires pour assurer la prévention en période de rémission.

**4. Situation de crise.** En situation de crise, les UNLA ne parviennent plus à faire face avec les instruments financiers habituels, aux exigences de la lutte antiacridienne et font appel à la solidarité régionale et internationale. La solidarité régionale est facilitée par les Commissions régionales, mais il n'existe pas de mécanisme qui l'organise et elle intervient plutôt de façon ad hoc. Par ailleurs, les crises passées ont montré qu'il existe un délai de plusieurs mois entre le moment où une crise est avérée et le moment où les fonds de l'aide internationale deviennent disponibles. Les plans de gestion du risque acridien devraient constituer un instrument essentiel de la gestion des crises acridiennes, mais ils ne sont encore disponibles que dans un petit nombre de pays et il n'existe pas de plan consolidé au niveau régional, alors que la gestion régionale devrait constituer un élément essentiel de la gestion d'un fléau transfrontalier.

**5. Vers un système de financement renforcé.** Le système de financement proposé est aligné sur la dynamique d'évolution du Criquet pèlerin, selon un processus organisé et progressif de déclenchement des alertes et de mobilisation des ressources. Il s'appuie sur un dispositif de lutte global, fondé sur des structures transnationales (Commissions régionales et Comité de lutte contre le Criquet pèlerin [DLCC]), un partage des informations aux niveaux national, régional et international (réseaux nationaux, Commissions régionales et Service d'information sur le criquet pèlerin [DLIS]), des plans de gestion des risques nationaux et régionaux, ainsi qu'un partage des responsabilités financières. Il a aussi la caractéristique d'être plus lisible, c'est-à-dire qu'il précise les conditions d'utilisation des ressources pour chaque niveau de financement et clarifie les niveaux de responsabilité et leur prise en charge par les différents acteurs. Enfin, il fait appel aux nouveaux fonds spécifiques de l'urgence que sont le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF – Central Emergency Response Fund) et le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA - Special

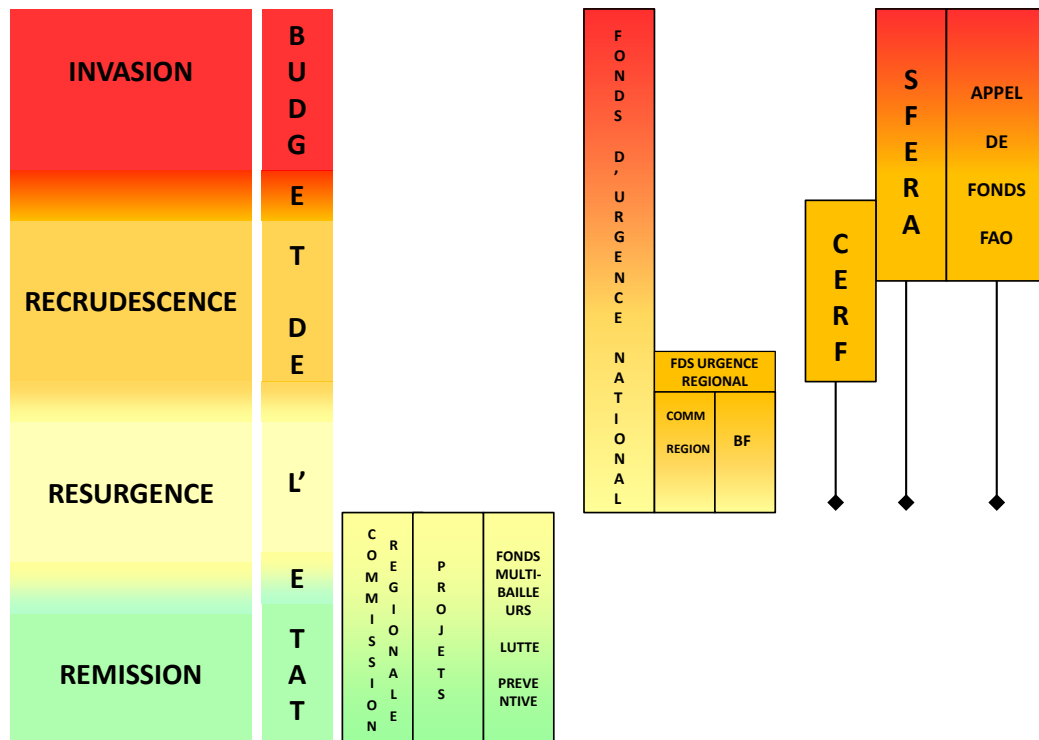
---


<sup>1</sup> *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases* - Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes.

Fund for Emergency and Rehabilitation Activities), qui devraient permettre d'augmenter la rapidité dans l'accès aux ressources financières en cas de crise.

**6. Organisation.** Le système proposé prévoit des instruments financiers adaptés aux besoins de chaque période de la dynamique d'évolution des criquets, comme représenté sur la figure ci-après.

**Figure 1 - Système de financement par périodes**



Le symbole  signale la phase de mise en alerte de l'instrument financier suivant en cas d'aggravation prévisible de la situation

7. Le système est conçu de façon que, contrairement à ce qui a pu se passer par exemple pendant la crise 2003-2005, il n'y ait pas d'interruption de financements : quand une nouvelle période s'ouvre, ou quand les ressources d'un instrument de financement ne suffisent plus, la relève doit être assurée par un nouvel instrument. Pour assurer ce tuilage des instruments de financement, le système prévoit aussi que, au-delà de la période de rémission, le déclenchement d'un instrument de financement soit précédé par sa mise en alerte. L'objectif est de lancer les préparatifs nécessaires à l'activation de l'instrument (par exemple préparation de documents, contacts...) de façon qu'au moment où la situation sur le terrain confirme que son déclenchement est nécessaire, il puisse être activé très rapidement. Pour le bon fonctionnement du système, il est essentiel que tous les pays disposent de plans de gestion du risque acridien harmonisés, régulièrement mis à jour, validés par la Commission régionale, et partagés, au niveau national, régional et international. Enfin, il est prévu qu'un dialogue régulier soit engagé entre les bailleurs de fonds contribuant aux efforts de lutte et les pays bénéficiaires, qui porterait sur les modalités d'utilisation des fonds alloués, et, plus généralement, sur la conduite et la performance de la lutte contre le Criquet pèlerin, y compris la lutte préventive.

**8. Rémission.** En période de rémission, le système de financement doit permettre de financer des dispositifs nationaux qui disposent des capacités techniques et des moyens nécessaires pour assurer les opérations de surveillance et d'intervention rapide, et qui soient en mesure de s'adapter rapidement en cas d'évolution vers les périodes successives de résurgence, de recrudescence et d'invasion. Il doit en outre financer les budgets réguliers des Commissions régionales. Les financements doivent être principalement assurés par les **budgets des Etats** concernés. Un appui complémentaire peut être



nécessaire, en particulier dans les pays qui ont peu de ressources. Cet appui peut venir du **budget de la Commission régionale** ainsi que de l'aide internationale, dans le cadre de **projets de renforcement institutionnel** ou d'un **Fonds multi-bailleurs de contribution à la lutte préventive**.

**9. Résurgence.** En période de résurgence, le système de financement doit permettre aux UNLA de financer l'augmentation du nombre d'équipes de prospection et de traitement ainsi que les moyens d'équipement correspondants. Ces opérations portent sur des populations de Criquet pèlerin en transformation phasaire, sur des surfaces réduites mais dispersées dont le total est de l'ordre de 10 000 à 50 000 ha. Les dépenses envisagées correspondent aux coûts entraînés par la mobilisation de ces équipes supplémentaires, ainsi qu'aux coûts des pesticides. Les financements seraient assurés par les budgets des Etats concernés, de préférence sous la forme de **fonds d'urgence nationaux**, ainsi que par un appui complémentaire provenant des **budgets des Commissions régionales** et de l'aide internationale dans le cadre de **fonds d'urgence régionaux**.

**10. Recrudescence.** En période de recrudescence, le système de financement doit permettre aux UNLA de financer des opérations de plus grande ampleur, relayées par des opérations aériennes, et des quantités plus importantes de pesticides. Les opérations s'étendent sur trois pays en moyenne. Si les conditions écologiques sont favorables, deux régions peuvent être affectées simultanément. Les dépenses envisagées correspondent aux coûts entraînés par la mobilisation d'équipes supplémentaires, ainsi qu'aux coûts des pesticides et du temps d'opération des aéronefs. Les **fonds d'urgence nationaux** mobilisés pour la résurgence continueraient à être utilisés pour la recrudescence et jusqu'à l'invasion. Le **fonds régional d'urgence** assurerait encore la transition, en début de recrudescence, jusqu'à l'activation du **CERF**. Celui-ci permettrait à son tout début d'assurer la transition jusqu'à ce que, si la situation s'aggrave, la FAO lance un **appel de fonds à la communauté internationale** et que les fonds commencent à être disponibles. Le **SFERA** serait mobilisé pour donner accès à des avances de fonds pour les montants ayant déjà fait l'objet d'un accord de financement avec un bailleur de fonds.

**11. Invasion.** En période d'invasion, le système de financement doit permettre aux UNLA de financer des opérations encore plus importantes. L'aide internationale, mobilisée à travers les appels de fonds lancés par la FAO, prend le relais du **CERF** et le **SFERA** continue à jouer son rôle de financement d'avances de fonds.

**Annexe VI. Arriérés au 31/12/2011 et contribution due en 2012 sur le fonds fiduciaire  
No 9161.00 - MTF/INT/008/MUL (USD)**

États membres	Arriérés au 31/12/2011 (USD)	Arriérés au 31/12/2011 en équivalent-années de contribution due	Contribution due en 2012 (USD)*
AFGHANISTAN	830,00	0	3 480,00
ALGÉRIE	7 734,00	1	7 700,00
ARABIE SAOUDITE, Royaume d'	0,00	0	20 000,00
BAHREÏN	920,00	1	920,00
BURKINA FASO	9 000,00	3	3 000,00
CAMEROUN	9 992,06	3	2 780,00
DJIBOUTI	34 580,00	30	1 120,00
ÉGYPTE	0,00	0	5 740,00
ÉMIRATS ARABES UNIS	36 843,80	8	4 600,00
ÉRYTHRÉE	9 000,00	3	3 000,00
ÉTHIOPIE	21 648,00	5	4 320,00
GAMBIE	58 729,50	24	2 420,00
GHANA	3 280,00	1	3 280,00
INDE	269,16	0	20 000,00
IRAN, République islamique d'	461 495,24	23	20 000,00
IRAQ	178 626,00	24	7 440,00
JORDANIE	0,00	0	3 420,00
KENYA	-21 919,34	0	3 580,00
KOWEÏT	60 000,00	3	20 000,00
LIBAN	35 514,85	11	3 060,00
LIBYE	31 940,00	3	10 640,00
MALI	6 706,59	1	3 600,00
MAROC	40,00	0	5 360,00
MAURITANIE	82 836,09	28	2 900,00
NIGER	107 080,00	28	3 760,00
NIGÉRIA a/	67 369,61	a/	0,00
OUGANDA	9 425,23	2	3 380,00
PAKISTAN	6 520,00	1	6 520,00
QATAR	2 637,84	1	1 760,00
SÉNÉGAL	45 563,16	12	3 520,00
SOMALIE	100 774,77	28	3 500,00
SOUDAN	83 868,20	21	3 980,00
SYRIE	-1 814,08	0	4 520,00
TCHAD	114 680,00	32	3 520,00
TUNISIE	111 056,44	24	4 460,00
YÉMEN	67 359,23	10	6 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 742 586,35</b>	<b>8</b>	<b>207 780,00</b>

a/ Retrait en 1995

\* : L'année fiscale démarre en juillet

**Annexe VII. Fonds fiduciaire international 9161: Plan de travail 2012-2014****FONDS FIDUCIAIRE No 9161.00 - MTF/INT/008/MUL****BUDGET No 1 PROPOSÉ (USD)****(basé sur les contributions dues reçues dans leur intégralité + une partie des arriérés réglée)**

N <sup>o</sup>	Poste	2012	2013	2014
1	Bourses d'études	45 000	45 000	45 000
2	Reproduction et distribution de documents techniques	4 400	4 400	4 400
3	Quarantième et quarante et unième sessions du Comité de lutte contre le criquet pèlerin	100 000	0	60 000
4	Formation de chargés nationaux de l'information acridienne au DLIS (un par an)	45 000	45 000	45 000
5	Groupe consultatif sur les pesticides	0	25 000	0
6	Consultations techniques pour le développement du SIG et des nouvelles technologies	20 000	20 000	20 000
7	Appui aux activités de prévision DLIS- Poste des services généraux	85 000	85 000	85 000
8	Imprévus/Fonds pour les interventions d'urgence	20 000	20 000	20 000
	<i>Total partiel</i>	<b>319 400</b>	<b>244 400</b>	<b>279 400</b>
9	Dépenses d'appui aux projets	41 522	31 772	36 322
	<b>TOTAL*</b>	<b>360 922</b>	<b>276 172</b>	<b>315 722</b>

\*: Le montant annuel moyen du budget est de 317 605 USD

**BUDGET No 2 APPROUVÉ (USD)****(basé sur les contributions dues reçues dans leur intégralité)**

N <sup>o</sup>	Poste	2012	2013	2014
1	Bourses d'études	45 000	45 000	45 000
2	Reproduction et distribution de documents techniques	4 400	4 400	4 400
3	Quarantième et quarante et unième sessions du Comité de lutte contre le criquet pèlerin	100 000	0	60 000
4	Formation de chargés nationaux de l'information acridienne au DLIS (un par an)	45 000	45 000	45 000
5	Groupe consultatif sur les pesticides	0	25 000	0
6	Consultations techniques pour le développement du SIG et des nouvelles technologies	20 000	20 000	20 000
7	Appui aux activités de prévision DLIS- Poste des services généraux	85 000 25 000	85 000	85 000
8	Imprévus/Fonds pour les interventions d'urgence	20 000	20 000	20 000
	<i>Total partiel</i>	<b>190 000</b>	<b>150 000</b>	<b>210 000</b>
9	Dépenses d'appui aux projets	24 700	19 500	27 300
	<b>TOTAL**</b>	<b>214 700</b>	<b>169 500</b>	<b>237 300</b>

\*\*: Le montant annuel moyen du budget est de 207 167 USD soit l'équivalent des contributions annuelles attendues